

LE DEVOIR

Vo. N° 242

LE MARDI 26 OCTOBRE 1999

87c + TAXES = 1\$

LES SPORTS

**LE GENTLEMAN
DU GOLF FAUCHÉ
EN PLEINE GLOIRE**
PAGE B 8

IDÉES

**CHANTAL HÉBERT:
LA LOI DE LA
MAJORITÉ**
PAGE A 9

LES SPORTS

**JEAN DION:
LONGUE PATIENCE**
PAGE B 8

LE MONDE

**PAR LA ROUTE
JUSQU'EN
CISJORDANIE**
PAGE B 6



PERSPECTIVES

Jeunesse invisible

Cinq peut-être six tagueurs ont signé des graffiti ici et là dans le métro. Selon les observateurs du monde dit *underground*, il s'agirait d'une minorité, une très petite minorité, de jeunes en crise comme en mal de sensations fortes à laquelle succèdera une autre minorité. De sorte que penser éradiquer ce qu'on qualifie d'épidémie relève, paraît-il, de l'illusion.

Les jeunes qui se sont introduits dans le métro au cours des derniers jours afin de dessiner ce qui est davantage des tags que des graffiti, parce que composés presque exclusivement de lettres, sont motivés par le besoin de communication et par la volonté de vivre une situation quelque peu dangereuse. Selon Raymond Viger, travailleur de rue rattaché notamment au Café Graffiti, l'adolescent qui agit ainsi, l'adolescent qui fait partie de ce petit groupe, est le *drop-out* total. Il est en rupture de ban.

A force de fréquenter ce milieu, Raymond Viger a constaté que le schéma est presque toujours identique. Pendant six à douze mois de sa carrière, si on peut parler ainsi, le tagueur va vivre une crise se caractérisant par le besoin de dessiner dans des conditions de plus en plus dangereuses. «Pour eux, le thrill consiste à faire des graffiti situés toujours plus haut ou alors dans des lieux publics comme le métro dans le but évident de défier l'autorité.»

On estime que le tagueur fait ce que l'on sait pendant sept ans environ. Et toujours, il vivra cette crise de six à douze mois. Crise à travers laquelle il va essayer de vivre, de consommer, des moments de gloire si éphémères soient-ils. «Ces jeunes, ces 1 à 2 % de tagueurs vivent des souffrances profondes. Le problème, c'est qu'ayant coupé les liens avec tout ce qui est institutionnel il est extrêmement difficile de les contacter. D'autant que lorsqu'ils sont en crise, les autres les boycottent.» Les tags dans le métro constituent une espèce de maquis d'expressions culturelles.

Cela étant, les tags réalisés au cours des derniers jours dans un lieu éminemment public sont l'illustration comme la conséquence des compressions budgétaires tous azimuts. Ils sont des outils de provocation politique, a observé Diane Pacom, sociologue à l'Université d'Ottawa enseignant également à l'Université de New York. «Les tags sont des codes de communication propres à certains mouvements de la contre-culture.»

L'histoire du graffiti moderne a commencé il y a une trentaine d'années à New York. À l'origine, il était un moyen d'expression et de communication pour les jeunes noirs des ghettos. «Le métro», a indiqué Mme Pacom, «était leur véhicule d'expression favori parce qu'il permettait de communiquer leur désarroi comme leur révolte à la majorité blanche. À chaque fois qu'il y avait sorti du ghetto on prend ce métro que tout le monde prend: banlieusards, cols blancs, etc. Que ce soit à New York, Montréal, Paris ou ailleurs, les métros seront toujours des lieux privilégiés par ceux qui veulent exprimer un message.»

Le fait qu'aujourd'hui il y ait davantage de graffiti dans le métro, comme dans les rues de Montréal, qu'il y a quinze ans, découle pour une bonne part des politiques d'austérité budgétaire imposées par les gouvernements qui se sont succédés depuis une quinzaine d'années. Telle est du moins l'opinion de Mme Pacom qui a constaté que les politiques en question avaient favorisé à bien des égards le nomadisme de certains jeunes et notamment des tagueurs.

Les jeunes sont en fuite. «Ils fuient la répression. Ils sont à l'affût de petits jobs. Ils vont d'expédients. Ils se déplacent sans arrêt. C'est une stratégie de survie de jeunes qui sont en rupture de ban. Ils se fauflent constamment.» On les pousse toujours plus loin et, ce faisant, on transforme les villes, voire les centres des villes, en banlieues. «Je comprends qu'il y avait matière à modifier le profil de Times Square. Mais d'en faire un Disney World pour touristes...» Un peu partout en Amérique du Nord, on applique le modèle new-yorkais de tolérance zéro.

À la moindre incartade, le jeune est «judiciarisé» ou repoussé hors des limites de la ville. Si l'on voit moins de graffiti dans les rues comme dans le métro de New York cela ne veut pas dire qu'il y a moins de tagueurs. Ils se sont déplacés. Il suffit d'aller à Newark, dans le New Jersey, juste en face de New York, pour constater que le graffiti est abondant.

Que ce soit à Montréal ou à New York, il en est ainsi et il en sera toujours ainsi parce que la ville a été et sera le lieu d'où émergent les expressions de la contre-culture. «Aucune ville», a rappelé Mme Pacom, «ne peut être propre-propre-propre. On refoule tout ce qui est considéré comme impur. On le rejette. Paradoxalement, ce phénomène est le fait d'une génération, celle du baby-boom, qui a inventé la jeunesse. On manque singulièrement de compréhension à l'égard des jeunes d'aujourd'hui. C'est comme si on voulait qu'ils soient invisibles.»

Liberté, égalité, fraternité



REUTERS

PENDANT que le président chinois Jiang Zemin rencontrait à Paris son homologue, Jacques Chirac, le premier ministre Lionel Jospin et des représentants du patronat français, la police interpellait le secrétaire général de l'organisation nongouvernementale «Reporters Sans Frontières» (RSF), Robert Ménard, et sept autres membres de l'organisation de défense des journalistes, jugés trop visibles et trop bruyants.

La Rolls des encyclopédies en libre accès

FABRICE ROUSSELOT
LIBÉRATION

En guise de page d'accueil, un message: «Merci pour votre visite sur le site d'Encyclopaedia Britannica. Malheureusement, pour le moment, nous ne pouvons pas vous montrer nos produits. Notre lancement a provoqué un tel trafic que nos serveurs ont été ralenties.» En 24 heures, le tout nouveau site Internet inauguré la semaine dernière par la «bible du savoir», l'Encyclopaedia Britannica, a été pris d'assaut. Impossible d'accéder à l'adresse britannica.com, impossible de consulter les 32 volumes d'information mis à la disposition des internautes.

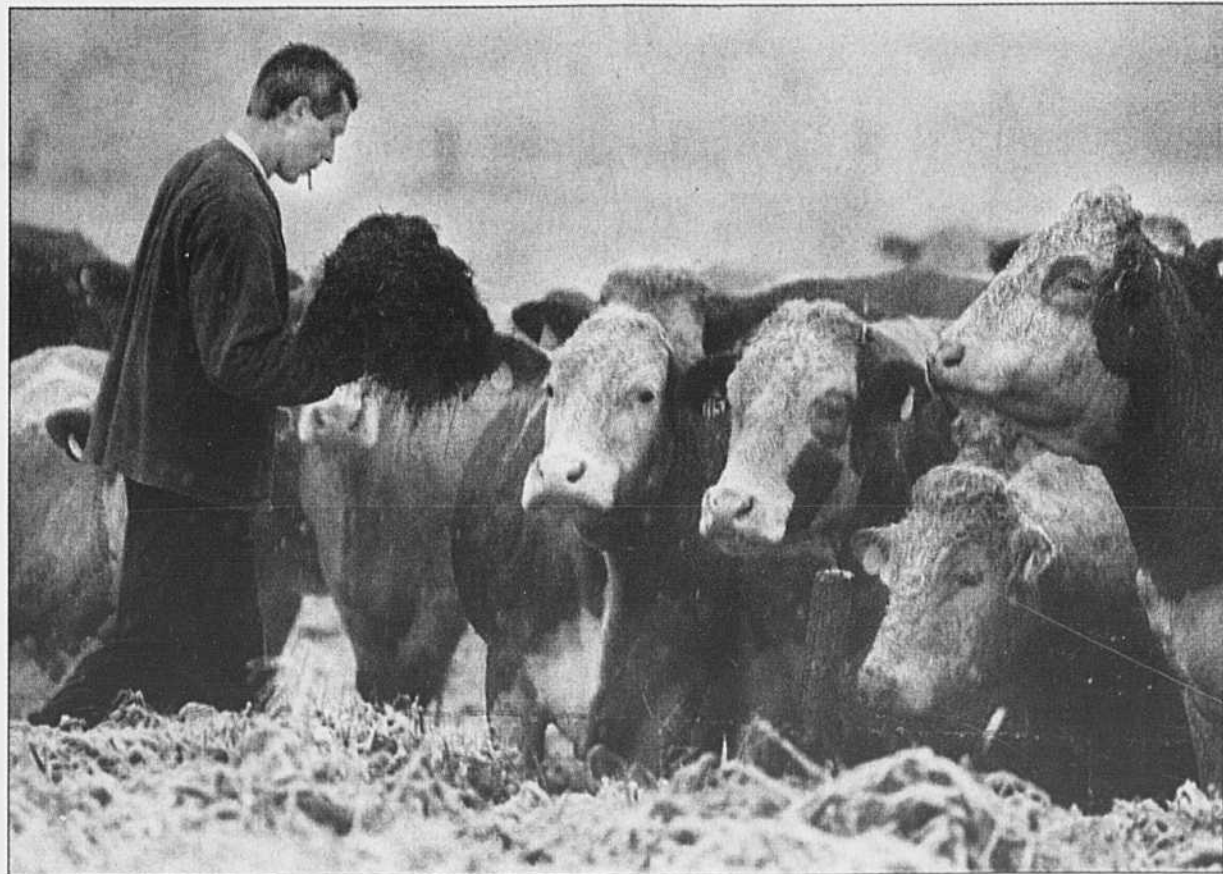
L'annonce faite à Chicago, au siège de la «Rolls Royce des encyclopédies», a pris l'air, il est vrai, d'une véritable révolution. La compagnie est vieille de 231 ans et a bâti son image sur la vente au porte à porte de ses épais livres de cuir (quelque 2500 dollars canadiens pour l'entière col-

lection): pour la première fois de son histoire, l'Encyclopaedia Britannica offre ses milliers de pages d'information, gratuitement, sur le Web. «C'est un jour extraordinaire pour les «chercheurs de savoir» sur toute la planète, a affirmé Don Yannias, le nouveau patron de Britannica.com Incorporated. Acheter l'Encyclopaedia Britannica fut pendant longtemps un moment important dans la vie d'une famille, nous tenons désormais notre promesse de la rendre plus accessible à travers le monde.»

«Pour l'instant, c'est un énorme succès, assure Tom Panellas, le porte-parole d'Encyclopaedia Britannica à Chicago, nous avons comptabilisé des millions de connexions. Cette étape décisive fait partie de l'évolution qui fut la nôtre depuis le début des années quatre-vingt-dix. Nous nous sommes rendu compte que la vente traditionnelle n'était plus viable, et nous avons décidé d'investir dans le multimédia.»

VOIR PAGE A 10: ROLLS

Le bonheur est dans le pré



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE DOMAINE des Œuvres de la Maison du Père permet aux alcooliques et toxicomanes de profiter d'un moment de répit dans leur vie», estime le Père Albert, directeur général des Œuvres. «Ça nous permet de sortir de la jungle de Montréal», lance Bertin, ce résident que l'on voit ici en train de nourrir les vaches. «Si tu connais des gens qui en ont besoin, lance un autre résident sur le ton de la confiance, envoie-les ici sans hésitation. Après ça, ils vont te sauter dans les bras...» Jacques Nadeau, photographe du Devoir, a passé trois jours à la ferme en question. Son reportage-photos en page A 6.

Les syndiqués de la santé bloquent le pont Pierre-Laporte

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

En dépit de la «morosité» et la «déprime» qui sévissent chez ses membres, la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) de la CSN se propose de recourir à des moyens de pression lourds comme le blocage des routes et des ponts. Les syndiqués sont d'ailleurs passés rapidement de la parole aux actes: des centaines de militants de la FSSS, montés dans 13 autobus, ont bloqué le pont Pierre-Laporte à Québec pendant quinze minutes, hier en début de soirée.

À la Sûreté du Québec, on indique qu'aucune arrestation n'a été effectuée et que le bouchon de circulation, causé par le blocage des syndiqués, a disparu une demi-heure après le fait. Au cours d'une rencontre de presse en début d'après-midi, le président de la FSSS, Louis Roy, avait révélé que des actions «comme le blocage des routes» principales en régions et des ponts comme le «pont Jacques-Cartier à

VOIR PAGE A 10: SANTÉ

Bourses du millénaire

Ottawa et Québec ont quatre jours pour s'entendre

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

Si Ottawa et Québec n'arrivent pas à une entente d'ici à samedi sur le dossier, controversé s'il en est, des bourses du millénaire, le ministère de l'Éducation ira de l'avant et enverra ses propres chèques de prêts et bourses aux étudiants québécois. Ultimatum? Pas forcément. Les bourses fédérales du millénaire ne seront pas mortes pour autant. Mais elles ne seront certainement pas ravivées non plus.

La date butoir fixée par le gouvernement du Québec, soit le 30 octobre, approche à grands pas. En effet, c'est à cette date que les premiers chèques de prêts et bourses québécois seront envoyés. Selon le gouvernement, c'est aussi avant cette date qu'une entente devrait être conclue avec Ottawa si le gouvernement fédéral veut que son projet de bourses du millénaire aboutisse.

C'est dans une lettre adressée à la ministre fédérale du Développement des ressources humaines, Jane Stewart, que le ministre de l'Éducation, François Legault, a souligné cette première échéance.

Jean Lapierre, directeur des communications à la Fon-

VOIR PAGE A 10: BOURSES

Baisse possible de 10% des taxes municipales

Blitz des négociations entre Québec et l'UMQ

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec vient de consentir à évaluer une réduction de 10 % des taxes municipales établie sur quatre ans dans le cadre d'un blitz de négociations avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Les deux parties se donnent jusqu'au 22 novembre pour en arriver à une entente fiscale qui pourrait remplacer la menace de l'imposition pour une troisième année de la facture quelque peu réduite de 356 millions aux municipalités. Les discussions d'ordre technique démarrent dès aujourd'hui.

«Tout est sur la table. Le premier ministre accède à notre demande de réduire les taxes de 10 %. [...] La facture ne sera pas transférée en responsabilités. C'est une discussion sur la fiscalité», a déclaré hier Mario Laframboise, président de l'UMQ, à sa sortie d'une rencontre de trois heures avec le premier ministre Lucien Bouchard.

Or, en contrepartie de l'ouverture gouvernementale sur une baisse du fardeau fiscal des contribuables municipaux, il semble que les pourparlers tournent encore autour du transport scolaire. Ce scénario soulève pourtant

VOIR PAGE A 10: TAXES

MÉTÉO

Montréal Québec
Ensoleillé le matin. Faible neige et pluie.
Ciel variable. Max: 8 Min: -1
par la suite.
Max: 10 Min: -3 Détails, page B 7

INDEX

Annonces B 7 Le monde B 6
Bourse B 3 Montréal A 5
Avis publics A 7 Les sports B 8
Culture B 10 Montréal A 5
Économie B 1 Mots croisés B 7
Éditorial A 8 Télévision B 9
www.ledevoir.com





Vol et date / Flight & Date / Flug & Datum

HISTOIRE,

Classe / Class / Klasse

GÉOGRAPHIE,

Place / Seat / Sitz

ÉCONOMIE.

Un climat rude. Un paysage redoutable. On aurait pu rêver de meilleures conditions pour implanter une compagnie aérienne. Et pourtant, ça fait maintenant plus de 60 ans que nous fournissons un service essentiel à nos communautés les plus éloignées. Aujourd'hui, notre champ d'influence ne cesse de s'étendre partout au pays: plus de 50 000 emplois directs et indirects créés d'un océan à l'autre, plus de 3,1 milliards de dollars injectés l'an dernier seulement dans l'économie canadienne, un rôle de premier plan dans le succès de centaines d'autres entreprises. Notre croissance s'explique bien. Nous voyons grand.

www.aircanada.ca

AIR CANADA 

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE 

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Beaudoin veut freiner la prolifération des raisons sociales unilingues anglaises

La ministre a demandé un avis au Conseil de la langue française

PIERRE O'NEILL

LE DEVOIR

Responsable de l'application de la Charte de la langue française, la ministre Louise Beaudoin veut freiner la prolifération des raisons sociales unilingues anglophones.

La présidente du Conseil de la langue française, Mme Nadia Brédimas-Assimopoulos, a confié hier que la ministre lui a demandé un avis sur l'envergure du problème des commerces dont les raisons sociales contreviennent aux dispositions de la loi 101. Les

conclusions de l'étude, qui est en cours, seront soumises au gouvernement avant la période des fêtes.

A cet égard, l'article 68 de la loi 101 stipule qu'une raison sociale peut être assortie d'une version dans une autre langue que le français pourvu que, dans son utilisation, la raison sociale de langue française figure de façon au moins aussi évidente.

Cette disposition est farcie de zones grises et a entraîné des interprétations incompatibles avec l'esprit de la loi 101. Lors d'une réunion du conseil national du PQ, l'an dernier, Mme Beaudoin avait été interpellée par les militants de

son parti. C'est peu après qu'elle a jugé bon de solliciter l'avis du Conseil de la langue française.

Dans l'attente de ce jugement, la Commission de protection de la langue française a convenu qu'il valait mieux décréter un moratoire. Pour l'instant, la tolérance est manifeste et les raisons sociales unilingues anglaises pourront continuer de s'afficher impunément pendant encore un certain temps dans les rues de Montréal: Second Cup, Body Shop, Sports Vibes, Sunglass Hut, Chicken Charlie, Colombia Sportswear, Planet Hollywood, Subway, Nickels, Future Shop, Dunkin'

Donuts, Tops Coiffure, Linen Chest, Roots et autres.

La présidente du Conseil de la langue française est d'avis que le phénomène des raisons sociales unilingues anglaises est principalement dû au fait que plusieurs des nouvelles entreprises qui s'installent au Québec sont des franchises de grandes chaînes étrangères de culture anglophone.

Au chapitre de la langue d'affichage, Mme Brédimas-Assimopoulos note une certaine stabilité. «L'affichage ne pose pas de problème, pas d'amélioration ni de détérioration.»

Le Conseil de la langue française est par ailleurs en voie d'achever trois autres études. La première traite de la qualité du français dans l'administration publique, la deuxième porte sur la qualité du français dans les médias écrits et la dernière, qui fait suite au rapport Maurais, est centrée sur la qualité du français dans la formation des maîtres, les futurs professeurs.

Aujourd'hui, le CLF dévoilera les conclusions d'une étude menée par Marc Termote de l'INRS-Urbanisation sur les perspectives démographiques du Québec et de la région de Montréal.

Coexistence avec l'homme de Néanderthal?

PAUL RECER
ASSOCIATED PRESS

Washington — L'homme de Néanderthal et l'ancêtre de l'homme moderne pourraient bien avoir coexisté en Europe centrale pendant des milliers d'années. Les deux espèces se sont peut-être même accouplées, à en croire une nouvelle datation au carbone d'os retrouvés dans une grotte en Croatie.

Découverts dans la grotte de Vindija, ces os appartiennent à des hommes de Néanderthal. Or, ils ont entre 28 000 à 29 000 ans d'âge, alors que les moins anciens jamais retrouvés jusqu'ici étaient vieux d'au moins 100 000 ans, selon Fred Smith, un anthropologue de l'Université du Nord de l'Illinois.

Selon lui, il s'agit de la plus solide preuve jamais apportée à la théorie selon laquelle humains et Néanderthaliens ont vécu à la même période et au même endroit.

Les résultats de l'étude menée sur ces spécimens d'os de Néanderthal seront publiés mardi dans les Actes de l'Académie nationale des Sciences.

L'homme de Néanderthal est un hominide considéré comme primitif et affublé d'un front proéminent, de jambes courtes et d'une proéminence à l'arrière du crâne. Les scientifiques estimaient jusqu'ici qu'il était arrivé en Afrique il y a plus de 250 000 ans et qu'il était apparu en Europe il y a environ 100 000 ans. Il aurait ensuite disparu pour être remplacé par les humains.

Or, cette découverte montre qu'il y a eu un chevauchement de 3000 à 4000 ans entre les deux espèces en Europe centrale, selon M. Smith. Cela renforce donc la théorie selon laquelle les hommes de Néanderthal et les ancêtres des humains modernes se sont accouplés entre eux et ont produit des enfants hybrides qui possèdent les gènes des deux espèces.

Selon M. Smith, la forme de squelettes humains de 30 000 ans découverts suggèrent déjà une contribution néanderthalienne au patrimoine génétique humain.

L'affaire de l'APEC

Chrétien clame de nouveau son innocence

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le premier ministre Jean Chrétien a répété hier qu'il n'a jamais fait pression sur la GRC pour réprimer les manifestants au sommet de l'APEC en 1997.

«Je n'ai jamais parlé de sécurité avec qui que ce soit de la GRC. C'est aussi simple que ça», a-t-il affirmé. De toute façon, soutient-il, il n'avait pas le temps de s'occuper de sécurité avant le sommet de l'APEC. «J'avais d'autres problèmes en tête que la sécurité. La GRC a été impliquée dans la sécurité depuis des générations et je m'inquiète jamais de leur capacité à faire leur travail.»

Aussi, il n'est pas question qu'il change d'idée et qu'il aille témoigner devant la commission des plaintes de la GRC, qui tient actuellement des audiences à Vancouver. «L'enquête est la sous la responsabilité d'un juge qui fait son travail. Et je les laisse faire leur travail», a-t-il dit.

Son cabinet aurait pleinement collaboré avec la commission des

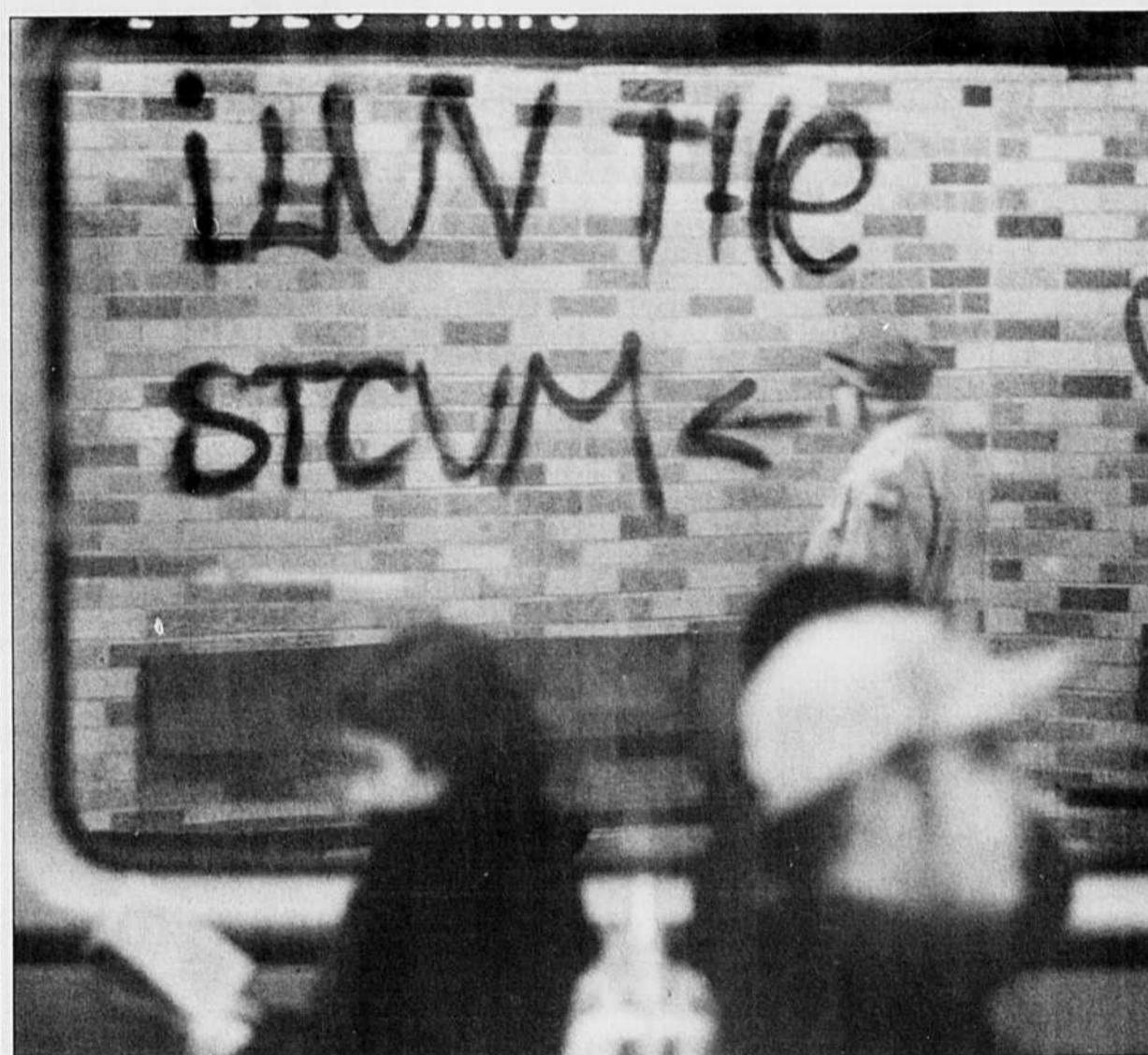
plaintes et il ne se sent pas le besoin d'en ajouter davantage. Il a rappelé que son chef de cabinet Jean Pelletier y avait témoigné et que tous les documents pertinents à l'affaire avaient été fournis.

La semaine dernière, des quotidiens ont rapporté le contenu de conversations entre officiers de la GRC, avant le sommet de 1997, qui impliquent directement le premier ministre Chrétien. Selon la teneur des conversations, M. Chrétien serait intervenu personnellement pour s'assurer que les manifestants soient chassés du site du sommet.

À la Chambre des communes, le chef réformiste, Preston Manning, a presque accusé M. Chrétien de mentir au sujet de son implication dans l'affaire de l'APEC. Aux communes, les règles de procédure interdisent à un député d'affirmer qu'un de ses collègues ment.

Le vice-premier ministre Herb Gray a alors qualifié les interventions des réformistes sur l'intégrité personnelle de M. Chrétien de «sous-entendus déguillasses».

Graffiti dans le métro



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

En deux semaines, cinq stations de métro ont été la cible des graffeurs.

Barbouilleurs en cavale

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Les graffeurs courent toujours. L'enquête des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) n'a toujours pas permis de mettre la main au collet des individus qui ont barbouillé trois stations du réseau de métro — Côte-des-Neiges, Université de Montréal et Edouard-Montpetit — le week-end dernier.

Les policiers ont par ailleurs arrêté tôt hier matin trois jeunes mineurs, pris sur le fait dans le tunnel George-Vanier, dans la Petite-Bourgogne. Horreur, les jeunes faisaient des graffitis. Un chauffeur de taxi qui passait par là, vers quatre heures du matin, a alerté les policiers et leur a donné une description détaillée des trois jeunes. Les agents ont facilement cueilli les artistes de l'aérosol vers quatre heures du matin.

Aucune accusation n'avait été portée contre ces jeunes — un résident de la Petite-Bourgogne et deux d'Outremont — au moment de mettre sous presse. L'identification formelle des fautifs n'avait pas encore été réalisée. Ces trois graffeurs s'exposent à des accusations de méfait.

La police a précisé qu'il n'existait aucun lien entre cet incident mineur et isolé et la récente vague de vandalisme dans le métro. En deux semaines, cinq stations de métro ont servi de canevas à des adeptes du graffiti. Au printemps dernier, les stations Lionel-Groulx et Peel ont subi le même sort. Dans tous ces cas, les malfaiteurs courent toujours.

L'expert du SPCUM ès graffitis, le commandant Daniel Rondeau, n'était pas disponible hier pour répondre aux questions des journalistes. Il devrait par contre faire le point aujourd'hui.

Procès pour le meurtre de Gail Miller

Une femme dit avoir été violée par Fisher

MARTIN O'HANLON
PRESSE CANADIENNE

Yorkton, Sask. — Une femme est venue témoigner hier au procès de Larry Fisher, pour dire, les larmes aux yeux, qu'il l'avait violée, à la pointe d'un couteau, le 13 novembre 1968.

Le crime aurait donc été commis à peine deux mois avant le viol et le meurtre de Gail Miller, crimes que Fisher est accusé d'avoir commis.

C'est David Milgaard qui avait d'abord été reconnu coupable de ce meurtre, pour lequel il a passé 23 ans derrière les barreaux, avant d'être innocenté grâce à un échantillon d'ADN prouvant qu'il n'avait rien à voir avec cette sordide histoire. Le sperme trouvé sur la victime n'était pas le sien.

Fisher, qui avait déjà été reconnu coupable de viol en 1971, a été accusé pour le meurtre de Gail Miller, peu après la libération de Milgaard, qui a reçu 10 millions du gouvernement de la Saskatchewan en guise de compensation pour cette erreur judiciaire.

En janvier 1969, à Saskatoon, Gail Miller a été retrouvée morte dans une ruelle, son corps transpercé de deux douzaines de coups de couteau.

Elle aurait été violée sur son manteau étendu par terre. Hier, la femme qui est venue en cour témoigner contre Fisher (et dont on ne peut dévoiler l'identité) a raconté qu'elle marchait dans la rue, vers 19h, le 13 novembre 1968, quand un homme l'a accostée. «Il a mis sa main gauche sur ma bouche; dans sa droite, il avait un couteau. Il m'a amenée dans une ruelle et m'a dit de ne pas crier, si je ne voulais pas qu'il me tranche la gorge.»

La victime n'avait que 17 ans à l'époque. Elle a expliqué que l'homme en question lui avait par la suite ordonné de se déshabiller et de s'étendre sur son manteau, posé par terre, avant de la violer. «Cela m'a paru une éternité», a-t-elle raconté, hier, 30 ans après les événements.

L'avocat de Fisher, Brian Beresh, a tenté hier de souligner les différences entre les deux crimes. Il a fait valoir que la femme qui a témoigné hier n'avait jamais été poignardée ou frappée, comme l'avait été Gail Miller.

De son côté, la couronne mise sur la preuve d'ADN pour démontrer que c'est bien Fisher qui a tué Gail Miller. Des témoins viendront en cour pour dire que l'échantillon de sperme trouvé sur la victime correspond à celui de Fisher.

NOTRE NOUVELLE COLLECTION
AUTOMNE-HIVER
EST ARRIVÉE!

Club 402-HOMME

À votre service depuis 20 ans

COSTUMES
importés d'Italie
au prix de gros

100% laine

Coupe exclusive
De 299 \$ à 499 \$
le costume

Du lundi au vendredi

De 9 h 30 à 18 h

Samedi de 10 h à 16 h

Tous les soirs après 18 h

sur rendez-vous seulement

1118, rue Ste-Catherine O.,
Suite 200, Montréal

(514) 861-3636

Donnez.

Nous n'avons fait
que la moitié
du chemin.

(514) 871-1551

ou 1 800 567-8563

Important rappel de Bell Canada à ses clients d'affaires concernant l'an 2000

Bell Canada tient à rappeler à ses clients d'affaires qui n'ont pas encore vérifié la conformité à l'an 2000 de leur équipement de télécommunications d'affaires, de le faire aussitôt que possible. Pour obtenir de l'information sur la conformité à l'an 2000 des systèmes de télécommunications d'affaires ou tout autre produit acheté ou loué de Bell Canada, nous vous invitons à :

- visiter notre site Web à l'adresse : www.bell.ca/an2000
- appeler votre charge de compte, ou
- appeler notre Centre d'information sur l'an 2000 au 1 877 678-1266 du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h.



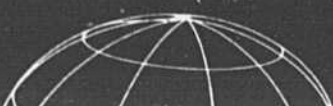
LOGIQUES

BEST-SELLER
MONDIAL!

John Gray, Ph.D.

LES HOMMES
VIENNENT DE MARS
Les femmes
viennent de
VénusLes Éditions
LOGIQUESLes hommes viennent de
Mars, les femmes viennent
de Vénus
John Gray
ISBN 2-89381-652-5 - 384 p.
24,95 \$

Les Éditions LOGIQUES inc.

En vente partout
Distribution exclusive: Québec-LivresMÊMES PROBLÈMES
UNE SOLUTION
LA SOLIDARITÉDÉVELOPPEMENT
ET PAIX(514) 257-8711
1-888-234-8533
www.devpp.org

• LES ACTUALITÉS •

Droits des couples homosexuels

L'Ontario esquive le jugement de la Cour suprême

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Le gouvernement de l'Ontario a pris des mesures hier en vue d'accorder aux homosexuels et lesbiennes les mêmes droits et responsabilités que ceux des couples hétérosexuels, sans cependant aller jusqu'à leur reconnaître le statut d'époux.

À contrecœur, les conservateurs au pouvoir à Queen's Park ont déposé un projet de loi afin de se conformer à la décision de la Cour suprême du Canada, rendue en mai dernier, laquelle stipule que les conjoints de fait de même sexe ont les mêmes droits et responsabilités que les conjoints hétérosexuels, et qu'ils sont notamment autorisés à se poursuivre réciproquement, pour obtenir une pension alimentaire, par exemple.

Mais le gouvernement de Mike Harris ont choisi de ne pas accorder aux gais ce à quoi ils aspirent vraiment: le statut d'époux en vertu de la loi ontarienne.

Au lieu de cela, le projet de loi modifie 67 lois provinciales, dont le Code ontarien des droits de la personne, pour y introduire une nouvelle catégorie, celle des couples de même sexe, en vertu de laquelle les couples gais pourront obtenir les mêmes avantages que les couples de droit commun hétérosexuels.

La chèvre et le chou

La décision de la Cour suprême, qui donnait à la province six mois

pour s'y conformer, a pour l'essentiel invalidé la définition d'époux de l'Ontario. La Cour stipulait que les lois traitant les relations entre conjoints de même sexe différemment des relations entre conjoints de sexes différents sont inconstitutionnelles.

«Le projet de loi répond à la décision de la Cour suprême, tout en préservant les valeurs familiales traditionnelles en protégeant la définition d'époux», a déclaré le Procureur général Jim Flaherty, à l'Assemblée législative.

Le premier ministre Harris a lui aussi semblé s'excuser pour le projet de loi, affirmant que «les tribunaux nous ont dit de nous occuper de cela... et nous nous y conformerons», ajoutant que les droits des homosexuels n'ont jamais été une priorité de son gouvernement.

Certains militants des droits des gais vont accueillir cette décision comme une giflette au visage, a prédit Mariana Valverde, professeur de criminologie à l'Université de Toronto. «C'est comme dire à des personnes de race noire, eh bien, la Cour suprême dit que vous avez le droit de voyager à bord du même autobus, mais vous allez devoir vous asseoir à l'arrière», a-t-elle déclaré.

Néanmoins, certains groupes voient dans cette décision un pas dans la bonne direction. «Ce n'est pas la meilleure option, mais cela nous accorde des droits substantiels, nous sommes prêts à accepter cela», a commenté Christine Donald, porte-parole pour la Coalition pour les droits des lesbiennes et des gais en Ontario.

Claude Ryan invite les gouvernements à investir dans les politiques sociales

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Pour que la société soit plus humaine et plus juste au début du nouveau millénaire, il faudra que les gouvernements cessent d'examiner uniquement leurs interventions à partir des impacts budgétaires, soutient Claude Ryan.

L'ancien éditeur et politicien, qui prenait la parole hier lors d'un colloque de l'Association parlementaire Canada-Europe, juge que les projets de loi déposés devant les parlements devraient être «aussi examinés sous l'angle de leurs implications sociales, en particulier sous l'angle de leur impact possible sur l'aggravation ou la diminution de la pauvreté».

Un travail nécessaire a été accompli pendant les dernières années afin d'évaluer les impacts budgétaires des

politiques sociales, reconnaît M. Ryan. Toutefois, entre-temps, la pauvreté a progressé. «La «nouvelle économie» a engendré une aggravation de la pauvreté», affirme-t-il. Dans les pays comme le Canada et les États-Unis, il y a aujourd'hui une plus grande proportion de personnes pauvres qu'il y a 10 ou 15 ans.»

Au Québec seulement, on dénombre maintenant un million de pauvres, soit une personne sur sept.

M. Ryan propose aux gouvernements une série d'approches pour réduire les inégalités sociales. En matière d'emploi, il constate que «le temps où les gouvernements pouvaient verser des allocations substantielles aux personnes sans travail sans se soucier de leur réinsertion en emploi, est désormais révolu».

Cependant, il note que le «workfare», malgré ses mérites, n'a pas fait ses preuves en matière d'intégration au marché du travail.

Faute de ressources suffisantes, le programme n'a pas atteint ses objectifs au Québec et ailleurs. Si les gouvernements souhaitent emprunter cette voie, il faudra qu'ils y consacrent les efforts nécessaires, juge-t-il.

Les grands perdants

Au chapitre de l'aide à la famille, M. Ryan affirme que les ménages à revenus moyens sont les grands perdants des changements apportés dans le passé récent. La réforme des allocations familiales a été réalisée avec des politiques à courte vue.

Les familles à faibles revenus ont, certes, maintenant accès à de meilleurs programmes. «Excellentes en soi, ces mesures ont toutefois été financées, dans le cas du Québec, à l'aide de ponctions effectuées dans les montants naguère versés aux familles à revenus moyens», explique M. Ryan.

En éducation, l'ancien éditeur soutient également que les gouvernements se doivent d'ajouter des ressources dans le système actuel. La société évolue et il faut que le système scolaire s'y adapte, mais pas au détriment des parents.

M. Ryan s'élève contre la tendance à imposer aux parents des frais pour des services comme le transport, la garde des enfants en dehors des heures de classe et les activités récréatives. «À moins qu'elle soit contenue dans de justes limites, cette tendance pourrait sérieusement compromettre l'objectif de l'égalité des chances», dit-il.

En raison des bouleversements qu'a connus la structure familiale, l'école devra également «se préoccuper non seulement de la scolarisation mais aussi de la formation humaine de l'élève». La aussi, les gouvernements devront dénouer les cordons de la bourse, fait-il valoir.

Moyens de pression

Les radio-oncologues pourraient lâcher du lest

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Les technologues en radio-oncologie, qui devaient refuser de faire des heures supplémentaires à compter du 1er novembre, à titre de moyen de pression, pourraient bien suspendre cette stratégie et continuer de maintenir la même prestation de service.

L'exécutif de leur syndicat recommande en effet à ses membres de suspendre l'exercice de ce moyen de pression déjà prévu, à cause d'un développement intéressant à leur dossier.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a mis sur pied un comité chargé d'étudier spécifiquement le dossier des technologues en radio-oncologie, qui sont en nombre insuffisant.

La création de ce comité a suscité suffisamment d'espoir, au syndicat, pour que l'exécutif recommande de «suspendre temporairement» le refus d'effectuer des heures supplémentaires, expliquait en entrevue avec la Presse canadienne le président de la Centrale des professionnels de la santé Jacques Paradis. «On veut laisser la chance au co-

mité, lui laisser le temps d'avancer dans ses travaux», confiait M. Paradis.

Les membres du syndicat doivent toutefois voter sur cette recommandation, ce qu'ils doivent faire d'ici lors d'assemblées générales d'ici mercredi soir.

M. Paradis pense que d'ici à la mi-décembre, ce comité devrait avoir une bonne idée du plan d'action nécessaire pour corriger la pénurie de technologues en radio-oncologie.

Prime et augmentations

Le 6 octobre, le Syndicat des technologues en radiologie, affilié à la Centrale des professionnels de la santé (CPS), mécontent de la tournure de ses négociations avec le gouvernement, avait annoncé son intention de refuser d'effectuer des tâches administratives, d'abord, puis de s'abstenir d'effectuer des heures supplémentaires, à compter du 1er novembre.

Les 190 technologues en radio-oncologie affiliés à la CPS revendiquent une prime de 20 % par année, en plus d'augmentations de salaire de 11,5 % sur trois ans, comme la majorité des employés de l'État. Leur salaire, actuellement, varie de 28 000 \$ à 40 000 \$ par an.

L'équité envers les contribuables est invoquée par des groupes de pression

Les allocations non imposables des députés sont remises en question

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — Au nom de l'équité envers les contribuables, les députés devraient payer l'impôt perçu sur l'ensemble des allocations que leur verse le gouvernement, et non pas uniquement sur leur «allocation de base», estiment des groupes de pression.

Les députés québécois reçoivent un salaire, une «allocation de base» imposable de 60 860 \$ à laquelle s'ajoutent des allocations non imposables variant de 28 400 \$ à 39 500 \$.

Selon M. Norman Angell, fiscaliste, chez Raymond, Chabot, Grant, Thornton, de Québec, cela correspond à des salaires variant de 120 775 \$ à 144 200 \$ en vertu des échelles d'impôts actuelles.

Au moment où les contribuables rêvent de réduction d'impôts et que les retraités prient pour un allègement de leur fardeau fiscal, certains se demandent pourquoi les députés du Québec devraient continuer à bénéficier de «privileges qui ne sont pas accessibles aux autres citoyens».

«Le salaire des députés devrait comprendre l'ensemble des frais non imposables et qui sont très importants. Surtout au moment où on parle de la réduction des impôts, il faut regarder les privilèges fiscaux dont profitent des gens», affirme François Saillant du Front commun en réaménagement urbain.

En plus de leur salaire de député, les ministres et le premier ministre Bouchard ou le chef de l'opposition Jean

Charest reçoivent aussi une allocation supplémentaire de fonction imposable. Mais pour simplifier la compréhension des choses, nous nous en tiendrons aux allocations courantes versées aux députés d'arrière-ban.

Or, pour les 116 des 125 députés provenant de l'extérieur de la capitale, on ajoute au salaire de base de 60 860 \$ une allocation logement non imposable de 1100 \$. L'Assemblée nationale la leur verse sur présentation de pièces justificatives.

Tous les députés reçoivent aussi une allocation de dépenses de 12 078 \$. Cette somme n'est pas imposable et leur est versée sans pièces justificatives. On leur donne aussi une allocation non imposable variant de 5400 \$ à 16 500 \$ pour leurs déplacements et leurs activités politiques. La somme est établie en fonction de l'éloignement de leur circonscription.

Les députés qui participent à une commission parlementaire reçoivent une «allocation de présence» de 125 \$ par jour, imposable celle-là.

Pour Jean-Yves Desgagnés, du Front commun des assistés sociaux, le statut fiscal des députés est tout simplement «obsène». «Qu'ils paient de l'impôt sur tout, dit-il, comme la plupart des citoyens. Tout le monde a à payer sa maison, son logement, ses déplacements.»

Le salaire des députés a été réduit en 1993 de 6 % en 1996. Plus d'un espère aujourd'hui récupérer cette perte et y ajouter les 5 % offerts au secteur public.

8,7 millions pour l'appel du millénaire

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Visiblement satisfait, le ministre fédéral des Travaux publics et des Services sociaux, Alfonso Gagliano, a annoncé hier des subventions de 8,7 millions de dollars à 99 projets québécois marquant le passage du nouveau millénaire.

Ce dévoilement est le troisième du genre depuis le lancement du Programme des partenariats du millénaire du Canada (PPMC). Le ministre Gagliano, également ministre responsable du Québec, a précisé que les phases IV et V du programme suivront cet automne et que d'autres aides financières seront accordées. «On encourage les Canadiens à mettre sur pied des projets d'envergure», a-t-il dit en conférence de presse.

Parallèlement à son collègue Gagliano, le vice-premier ministre et ministre de l'Initiative du millénaire, Herb Gray, a annoncé à Ottawa les projets retenus pour tout le Canada. En tout, 609 projets bénéficieront des deniers publics, pour un total de 43,8 millions de dollars.

En plus de favoriser les idées à caractère culturel et historique, le programme fédéral accorde une importance toute particulière à celles touchant la conservation de la faune et de l'environnement. C'est pour cette raison qu'Alfonso Gagliano a convoqué la presse à la Biosphère de Montréal, sur l'île Sainte-Hélène. L'ancien pavillon des États-Unis jouira d'une aide du PPMC de 600 000 \$ pour présenter *Eau: Enjeu du XXI^e siècle*, une exposition sur les cours d'eau, les lacs et les océans canadiens.

Parmi la centaine de projets retenus au Québec, et qui représentent 27 % du financement total, on peut compter la création de nombreux petits parcs, jardins et pistes cyclables, la publication de livres à caractère historique et des expositions artistiques. De Larouche à Saint-Jean-Port-Joli, en passant par Grand-mère et Rouyn-Noranda, l'ensemble des régions du Québec figurent au palmarès du programme fédéral. Les montants versés en subvention varient, mais ne peuvent dépasser le tiers du coût total.

Si plusieurs projets retenus veulent exalter le sentiment d'appartenance au Canada, Alfonso Gagliano affirme que ce n'est qu'une coïncidence. «Ça n'a rien à voir, a-t-il répondu aux journalistes. Nous n'utilisons pas les impôts des contribuables pour promouvoir l'unité nationale.»

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

ROLEX
GENÈVELady-Datejust
en or 18 carats
avec lunette sertie de brillants

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

LE CALME AVANT LES AFFAIRES.
BAGOTVILLE SANS ESCALE.

Pour réussir en affaires, il faut se lever tôt. Votre présentation est prête. Vous avez pris le

premier vol, un Dash 8. Un de nos sept départs à destination de Bagotville. Tous sans escale.

Aucun autre transporteur aérien n'en offre autant. Et maintenant,

vous vous préparez mentalement. On se comprend.

airNova
airAlliance

6 h 45 9 h 35 13 h 10 15 h 16 h 18 h 20 20 h 30 TOUS SANS ESCALE

• LES ACTUALITÉS •

Ovules de mannequin à vendre

L'éditeur d'un site Internet
a entrepris de monnayer la beauté au plus offrant

JEAN-LOUP SENSE
AGENCE FRANCE-PRESSE

Los Angeles — Des ovules de mannequin sont mis aux enchères depuis hier sur un site Internet qui, selon son créateur, est le reflet d'une société dans laquelle «la beauté va toujours au plus offrant».

Ce site a été lancé par Ron Harris, 66 ans, qui se présente comme photographe de mode, éleveur de chevaux, producteur de vidéos d'aérobic et de films pour Playboy. Il a baptisé son site (www.ronsangels.com) «Ron's Angels», les Anges de Ron, par référence au célèbre feuilleton «Charlie's Angels» (Drôles de Dames).

Dans un éditorial daté du 24 octobre, Ron Harris explique qu'il «appartient à la nature humaine de tenter de tout améliorer». «Ce n'est pas mon intention de suggérer que nous fassions une super société composée uniquement de gens beaux. Ce site est simplement le reflet de notre société actuelle. Si vous pouviez accroître les chances d'avoir des enfants beaux et de leur offrir ainsi un avantage dans la société, ne le feriez-vous pas?», interroge Ron Harris.

Le règlement du site, basé à Santa Monica, banlieue de Los Angeles, précise que les donneuses doivent être «belles, en bonne santé et âgées de 18 à 30 ans». La donneuse précise le montant minimum qu'elle est prête à accepter et à quelle date elle souhaite que les enchères prennent fin. Les prix demandés vont de 15 000 à 150 000 dollars. La donneuse empêche la totalité de l'enchère, le gérant du site prenant pour sa part une commission de 20 %. L'acheteur doit ensuite assumer le coût médical de l'implantation, estimé entre 20 000 et 50 000 dollars.

Ron Harris encourage donneuses et récipiendaires à se

rencontrer avant de prendre une décision définitive. Il les encourage aussi à consulter non seulement leur médecin mais aussi leur avocat. La partie publique du site présente les photographies de trois jeunes femmes, les mannequins 117, 99 et 88. Pour avoir davantage d'informations à leur sujet, y compris leurs mensurations, il faut payer un abonnement mensuel de 24,95 dollars.

Dans un entretien au quotidien USA Today, un des mannequins, Misty-Lee McFern, 26 ans, mariée et mère d'une petite fille de cinq ans, explique qu'elle «préfère faire ça que poser pour Playboy ou Penthouse». Elle demande 50 000 dollars parce que, explique-t-elle, «j'aimerais avoir une maison à moi. Je ne veux pas passer toute ma vie dans un appartement en Californie». Une autre jeune femme, Nicole Newman, vend ses ovules pour 30 000 dollars car c'est approximativement le coût d'une année d'études universitaires. «Je n'aurai plus à appeler mes parents pour leur demander de l'argent», a-t-elle dit à USA Today.

Ron Harris explique que son site s'adresse aux 6,1 millions d'Américaines qui sont infertiles et aux «millions d'hommes à travers le monde qui adoreraient avoir leurs gènes combinés avec les plus belles femmes». Une page de son site affirme que bientôt du sperme sera également mis aux enchères. Le lancement de ce site a aussitôt suscité des critiques. Un porte-parole de la société américaine de médecine reproductive, Sean Tipton, a déclaré au New York Times que «ce comportement est d'une immoralité inouïe».

Le sénateur démocrate de l'Oregon Ron Wyden, auteur d'une loi réglementant les cliniques de fertilité, a évoqué quant à lui dans USA Today «un exemple troublant de la façon dont les gros sous et un mercantilisme sans retenue dominent un secteur où il y a tant de gens vulnérables».

Ottawa s'apprête à augmenter les taxes sur le tabac

Des groupes demandent une hausse de 10\$ par cartouche de 200 cigarettes

ALEXANDRE SIROIS
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La réduction des taxes sur les cigarettes au pays a eu des effets désastreux sur la santé des Canadiens et sur les finances publiques, a affirmé hier une coalition d'organismes antitabac.

Au moment où Ottawa s'apprête à annoncer une augmentation des taxes sur le tabac, les organismes réclament à nouveau une hausse de 10 \$ par cartouche de 200 cigarettes, pour les cinq provinces où les taxes sont les plus basses, soit le Québec, l'Ontario et les trois provinces Maritimes.

Certains organismes avaient déjà exigé une telle hausse en janvier dernier. Depuis, ils ont étoffé leur argumentation. La coalition publiait hier un rapport qui révèle que non seulement la consommation de cigarettes a presque cessé de diminuer, mais aussi que les gouvernements fédéraux et provinciaux ont perdu un total de près de cinq milliards en revenus depuis la baisse des taxes en 1994.

Interrogé à la sortie de la Chambre des communes, le secrétaire d'Etat aux Institutions financières et internationales, Jim Peterson, a confirmé qu'Ottawa augmenterait sous peu les taxes sur le tabac. «Nous sommes en discussion avec les provinces et nous essayons d'obtenir un accord, a-t-il indiqué, précisant qu'une décision pourrait être prise d'ici trois ou quatre semaines».

M. Peterson n'a pas voulu chiffrer l'augmentation envisagée, mais il a cependant expliqué que si les pourparlers n'aboutissent pas, Ottawa pourrait agir unilatéralement.

La coalition a pour sa part affirmé qu'une augmentation des taxes de 1,20 \$ par cartouche de cigarettes se-

rait à l'étude. Une hausse qui ne satisfait pas les groupes antitabac. «Un changement si minime serait tout simplement inadéquat», a affirmé Rob Cunningham, de la Société canadienne du cancer.

L'organisme s'était joint à l'Association pour les droits des non-fumeurs, à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac et à Médecins pour un Canada sans fumée afin de demander à Ottawa de majorer immédiatement les taxes sur les produits du tabac. «Du point de vue de la santé et des responsabilités fiscales, la balance penche grandement en faveur d'une hausse des taxes sur le tabac. Des vies sont en jeu», a soutenu M. Cunningham.

Au milieu des années 90, les taxes sur le tabac avaient été fortement réduites en vue d'enrayer la contrebande de cigarettes. Mais aujourd'hui, soutient la coalition, l'argument de la contrebande n'est plus valable. Aux Etats-Unis, une cartouche de cigarettes coûte en moyenne 17 \$ de plus qu'en Ontario et au Québec.

Selon les chiffres de la coalition, à Montréal, il en coûtait 29,88 \$ pour acheter une cartouche de cigarettes en janvier dernier alors que le prix d'une cartouche, dans la même ville, était de 47,46 \$, cinq ans plus tôt.

Le rapport publié hier contient également des statistiques indiquant que la consommation de cigarettes par personne, qui avait chuté de 42,3 % entre 1983 et 1993, s'est presque stabilisée au cours des cinq dernières années.

Or, la mesure la plus efficace pour réduire la consommation de cigarettes au pays, est la hausse du prix du tabac, a expliqué David Swenor, de l'Association pour les droits des non-fumeurs.

L'ONU concocte un traité antitabac

REUTERS

Genève — Déjà confrontée à de nombreuses contraintes, l'industrie du tabac devra combattre un nouvel adversaire de poids: les Nations unies.

Des pourparlers ont en effet débuté, hier, à Genève, en vue d'élaborer le tout premier traité au monde contre la consommation et la publicité sur le tabac. On espère s'entendre sur une interdiction planétaire de la publicité sur le tabac, une augmentation des taxes et une loi garantissant à quiconque le droit de pouvoir vivre dans un environnement sans fumée.

«C'est notre rendez-vous avec l'histoire», a déclaré Gro Harlem Brundtland, directrice de l'Organisation mondiale de la santé, à l'ouverture des discussions, en souhaitant que le traité sera adopté d'ici 2003.

Une fois ratifié par les Etats membres de l'organisation, le traité pourra s'attaquer directement aux marchés en croissance des géants du tabac dans les pays en voie de développement. «Nous voulons attaquer de front l'industrie, a déclaré un médecin de l'Organisation anti-tabac WHO. Cela nous permettra d'aller partout et de créer des liens entre chaque pays pour mieux combattre l'épidémie de tabagisme.»

Bien que l'industrie du tabac rencontre une forte opposition dans l'hémisphère occidental et doive se défendre contre des poursuites atteignant des milliards de dollars, elle continue d'avoir les coudées franches en Chine et en Afrique, notamment, où la consommation de tabac continue d'augmenter. Selon WHO, les pays en voie de développement contribueront pour 70 % des 10 millions de morts annuels dus au tabagisme en 2030.

Des groupes de défense des droits des consommateurs et de protection de la santé ont d'ailleurs profité de l'ouverture des pourparlers pour dévoiler une «horloge de la mort» qui additionnera, à chaque minute, le nombre de personnes qui meurent à cause du tabac.

INVESTISSEZ DANS DU SOLIDE



LES OBLIGATIONS SÉCURI+ DU QUÉBEC

La souplesse que vous avez toujours souhaitée!

OBTENEZ
5,65%
la première année avec
le boni REER de 1%!

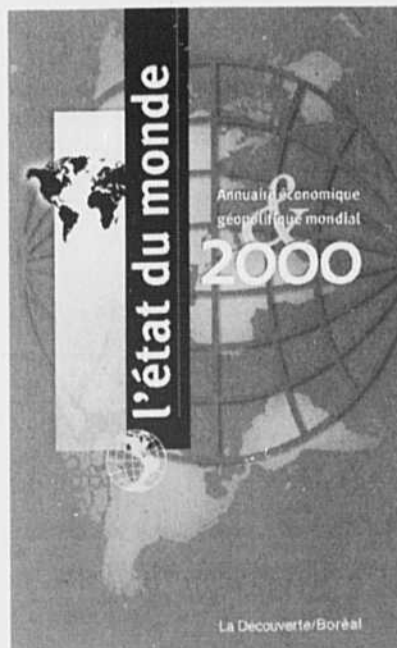
- Encaissables aux six mois, sans pénalité.
- Taux d'intérêt concurrentiel garanti pour les 18 premiers mois.
- Garanties sans limites par le gouvernement du Québec.

Profitez du boni d'intérêt de 1 % offert la première année sur vos obligations en les plaçant dans un des régimes ou fonds enregistrés de retraite du Québec (REER, FERR, CRI, FRV).

C'est simple! Vous n'avez qu'à composer le 521-5229 pour la région de Québec ou le 1 800 463-5229 (sans frais) du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et tous les samedis d'octobre et de novembre, de 10 h à 16 h.

Téléphonez-nous dès aujourd'hui pour investir en toute sécurité.

POUR AVOIR L'HEURE JUSTE À L'AUBE DU NOUVEAU MILLÉNAIRE



Le seul annuaire économique et géopolitique mondial

l'état du monde 2000

- trace le bilan de l'année pour les 225 pays du monde
- offre des analyses thématiques sur les tendances planétaires actuelles
- la meilleure source d'information pour comprendre le monde d'aujourd'hui

678 pages • 27,95 \$

<http://www.editionsboreal.qc.ca>

Boréal
Qui m'aime me live.

1 800 463-5229

PLACEMENTS QUÉBEC

NOTRE INTÉRÊT À TOUS

Québec

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Le ministre des Finances peut modifier les taux qui seront offerts sur les prochaines émissions.



Carrières & Professions

Renseignements :
Christiane Legault, (514) 985-3316

• LES ACTUALITÉS •

Une guerre de 30 ans...

Les Œuvres de la Maison du Père célèbrent un important anniversaire

«On ne peut pas vraiment fêter la misère... C'est pourquoi le 30^e anniversaire de la Maison du Père est l'occasion de fêter ceux qui font des efforts et qui ont la volonté de se prendre en main», estime avec raison le père Albert.

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Pour les plus pieux, le 31 octobre ne sera pas l'apothéose des bonbons et friandises, mais plutôt le moment de se recueillir à l'église pour réfléchir au travail qu'ont abattu les frères de la Trinité depuis maintenant 30 ans par l'entremise des Œuvres de la Maison du Père.

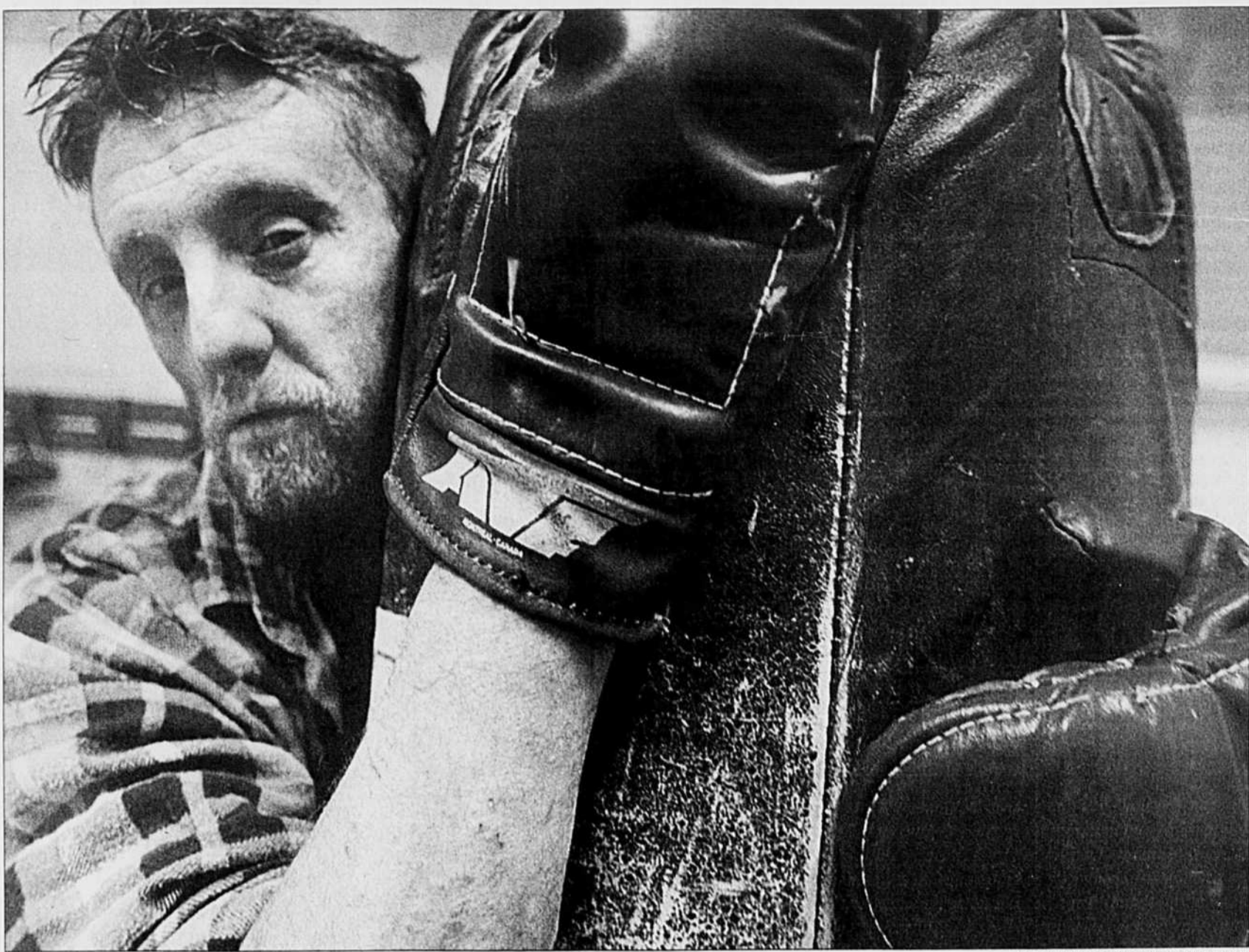
En 1969, le Cardinal Paul Grégoire, s'apitoyant sur le sort des hommes de la rue, avait chargé l'abbé Guy Laforge de fonder un endroit où ceux-ci auraient accès aussi bien à de la nourriture, des vêtements, une douche qu'au logement et au réconfort.

Trente ans plus tard, ils sont plus d'une centaine quotidiennement à profiter du toit que leur offre l'église aux angles de René-Lévesque et Saint-Hubert. Ils sont également une vingtaine de personnes âgées souffrant de toxicomanie, de dépression ou d'alcoolisme à profiter de l'Œuvre. En effet, la Résidence du Vieux-Port les accueille dès qu'ils atteignent 50 ans.

Ce que l'on sait moins, par contre, c'est qu'ils sont également un peu plus d'une douzaine à traire les vaches, à s'occuper des poules, à faire manger les cochons... Le Domaine du Père à Disraëli dans les Cantons de l'Est leur permet de vivre reclus avec leurs pensées et leurs problèmes pour une durée d'un à trois mois. «*Ça donne de bons résultats*», affirme le Père Albert Brierley, directeur général des Œuvres. «*Ils vivent une expérience de groupe en plein air avec le travail et leurs réflexions.*»

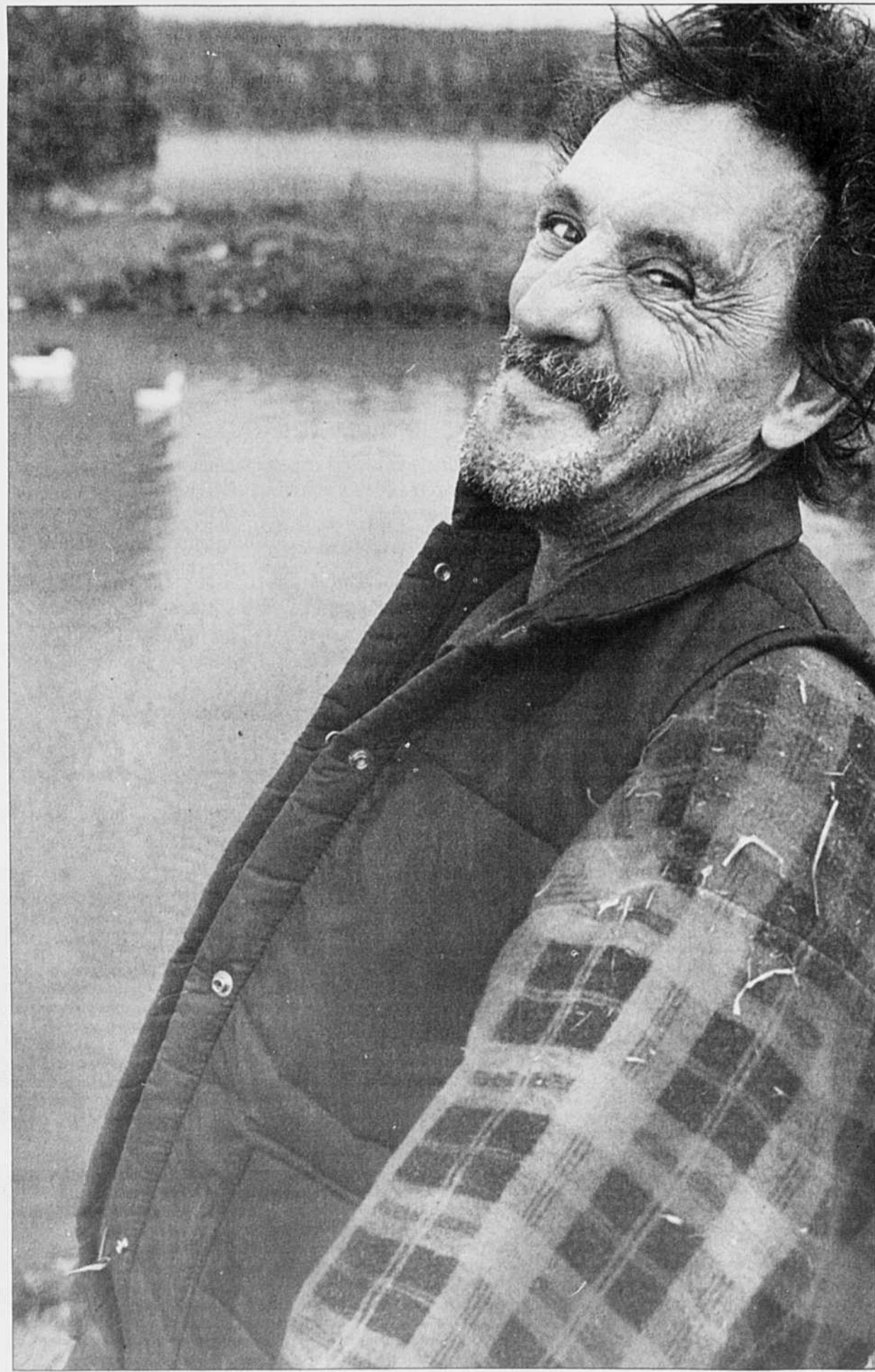
C'est dans ce cadre que s'est retrouvé notre photographe Jacques Nadeau le temps d'un reportage de trois jours. Pourquoi rouler trois heures pour prendre quelques clichés? «*Je trouve important d'utiliser des événements comme le 30^e de la Maison pour montrer des sans-abri dans un milieu autre qu'urbain*», affirme le photographe. «*On ne voit plus le sans-abri, on voit des gens qui veulent s'en sortir.*»

Le dernier jour d'octobre verra donc le lancement des festivités avec une messe célébrée à la cathédrale Marie-Reine du Monde de Montréal à 14h. Cette eucharistie sera l'occasion de reconnaître et de célébrer les actions effectuées par tous ces hommes sans-abri accueillis dans les services de la Maison depuis 30 ans.



PHOTOS JACQUES NADEAU LE DEVOIR

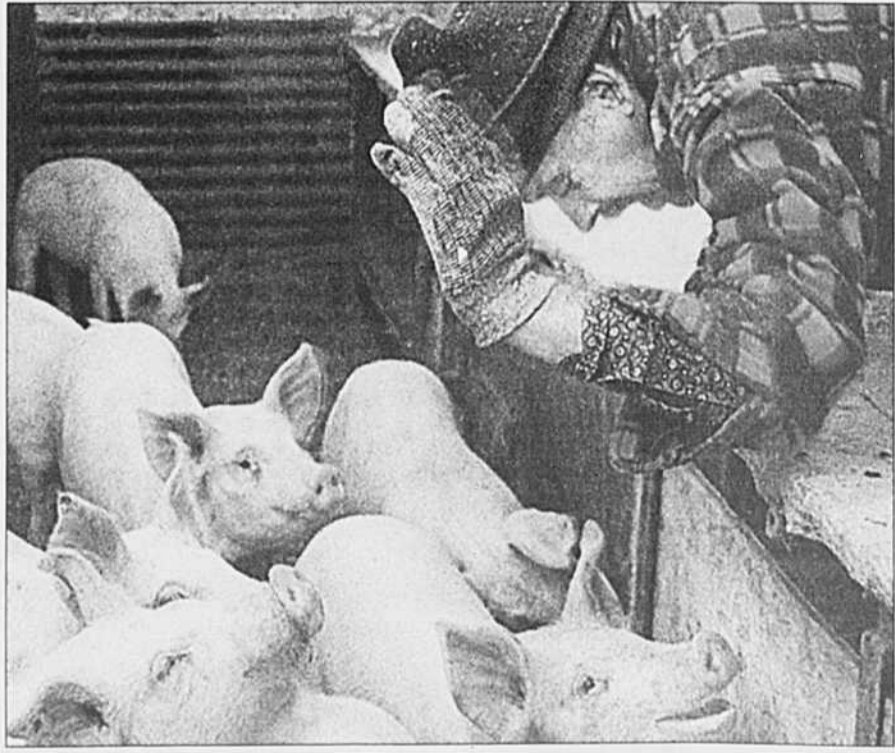
«**POUR CERTAINS**, la Maison du Père n'est qu'une pause entre deux broses. Par contre, la plupart d'entre nous tentons vraiment de nous remettre sur pied», raconte Normand. Le décès précipité de sa compagne l'a obligé il y a quelque temps à chercher du réconfort... qu'il a trouvé dans l'alcool. Maintenant, il souhaite s'arrêter pour réfléchir à autre chose qu'à son passé. «*La première semaine, t'en arrache mais après ça, plus le temps passe, mieux tu te sens. C'est une question d'attitude.*» Cette attitude, Normand la consolide en se défonçant dans le sport. «*Certains utilisent des médicaments, moi, c'est le sport. C'est le meilleur antistress qui existe. J'ai fait trois ans et demi de boxe amateur quand j'étais plus jeune, aujourd'hui, je recommence à fréquenter le gymnase.*»



SURNOMMÉ Joe Dalton à cause de sa grande ressemblance avec le personnage de Lucky Luke, ce résident de la Maison du Père de Disraëli est certainement le plus jovial... et celui qui a dû remonter la plus grosse côte. Il ne s'en cache pas, à 50 ans, il n'en pouvait plus de dormir sur le béton de la métropole. «*L'alcool remplaçait les matelas et les draps, avoue-t-il. J'étais en train de mourir. Je n'ai plus 28 ans et ça faisait neuf ans que je passais toutes mes nuits dehors, hiverner comme été.*» Après 17 thérapies, Joe pense bien avoir enfin trouvé la solution à ses problèmes. «*C'est le meilleur endroit au monde pour des gens comme moi. Je veux pas leur lancer des fleurs pour leur lancer des fleurs mais... pis de toute façon je n'ai pas les moyens de le faire!*»



«**EN PRENANT** soin des animaux, tu prends soin de toi-même», affirme Yvon, 45 ans. En plus de travailler avec les poules, sa tâche lui permet de travailler sur lui-même, de penser à ses bibittes, comme il dit. «*D'une semaine à l'autre, tu changes de job. Quand j'ai travaillé à la cuisine, par exemple, j'ai appris des choses que je n'aurais jamais su faire autrement.*» Toutefois, il insiste sur le fait que le travail n'est qu'une petite partie de sa journée. Il y a également toutes les autres heures qui lui permettent de «*retrouver [ses] vraies valeurs*», de «*faire [son] bout de chemin*». Le reste, «*on le laisse entre les mains de Dieu.*»



«**LES ALCOOLIKES** sont tellement tête de cochon... il ne faut pas leur dire quoi faire, sinon ils se révoltent. C'est à cause de notre maudit orgueil mal placé, admet Joe. Ici, c'est différent. On a une grande liberté. En plus, on peut travailler et ça, ça nous aide beaucoup.» Par l'entremise des animaux dont ils s'occupent, les résidents apprennent à se responsabiliser davantage et, selon eux, cela fait toute la différence. «*Peut-être que le fait de s'occuper des cochons ça semble niais pour certains mais pour nous, ce genre de travail nous prouve qu'on a besoin des autres. Toute ma vie, j'ai tout fait seul. M'occuper des cochons, ça m'apprend à demander de l'aide. Aujourd'hui, je suis moins coléreux, je me sens plus honnête, j'éprouve moins de ressentiment.*»

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS PUBLICS
HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites
avant 16h00 pour publication
deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi
Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

AVIS À TOUS
NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît,
prendre connaissance
de votre annonce et
nous signaler
immédiatement toute anomalie
qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de
l'éditeur, sa responsabilité
se limite, au
coût de la parution.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR
MUNICIPALE DE SAINT-LÉONARD,
NO. 34012L.7695.8835 - BREF
D'EXÉCUTION, LA VILLE DE
MONTRÉAL, Partie demanderesse,
vs. GILLES D'AMOUR ET SYLVIE
D'AMOUR, Partie défenderesse.
Le 5ème jour de novembre 1999 à 10h00,
au 751, rue Verdier, St-Léonard,
district de Monrovia, Québec,
1 téléviseur de marque General
Freezer, 1 téléviseur de marque
Magnasonic et autres. Conditions:
ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE
VISE. Information: MCHÉL DI FIORE,
huissier du district de Monrovia,
Associés, HUISSIERS - 514-848-0979 -
Fax: 848-7016, 31, rue St-Jacques
Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal,
Québec H2Y 1K9

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR
MUNICIPALE DE SAINT-LÉONARD,
NO. 34009B.6433.141346 - BREF
D'EXÉCUTION, LA VILLE DE
MONTRÉAL, Partie demanderesse,
vs. THERMOPHILE JULIENNE,
Partie défenderesse. Le 5ème jour
de novembre 1999, à 12h00, au
5155, rue Paisley, St-Léonard,
district de Monrovia, Québec,
1 imprimante Hewlett Packard
Jet 500. Conditions: ARGENT
COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.
Information: MCHÉL DI FIORE,
huissier du district de Monrovia,
Associés, HUISSIERS - 514-848-0979 -
Fax: 848-7016, 31, rue St-Jacques
Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal,
Québec H2Y 1K9

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT
DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC,
NO. 500-02-077624-992, GUS CANADA
INC. DIVISION LÉGÈRE, Partie
demanderesse, vs. PEGGY BAIN,
Partie défenderesse. Que le 9 novembre
1999, à 11h00, soit au 1093, rue
Woodside, en la ville de Dollard-des-
Ormeaux, je procéderai à la vente des
biens suivants saisis en cette cause soit:
1 téléviseur couleur Panasonic, 1 lecteur
VHS de marque GE, ETUDE JACQUES
DESJARDINS, HUISSIER DE JUSTICE,
133-A rue Du Pacifique, Laval-des-
Rapides, 983-4583

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT
DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC,
NO. 500-02-078953-894, GESTION
NAVOREX, Partie demanderesse, vs-

SONIA BENETZ, Partie défenderesse.
Que le 9 novembre 1999 à 14h30 soit au
5926 rue Du Parc #6, en la ville de
Montréal, je procéderai à la vente des
biens suivants saisis en cette cause soit:
1 système de son de marque CAEWOOD,
1 téléviseur couleur de marque Hitachi,
autres biens. ETUDE JACQUES
DESJARDINS, HUISSIER DE JUSTICE,
133-A rue Du Pacifique, Laval-des-
Rapides, 514-983-4583

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT
DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC,
NO. 500-22-031211-991, MAGAZINE
QUÉBEC - FRANCHISE, Partie
demanderesse, vs. SOLUTION
LOCATIONS D'AUTOS INC., Partie
défenderesse. Que le 9 novembre 1999
à 12h00 soit au 62 Place des Chatelets,
en la ville de Laval, je procéderai à la
vente des biens suivants saisis en cette
cause soit: 1 téléviseur Toshiba 50
pouces et autres biens. ETUDE
JACQUES DESJARDINS, HUISSIER
DE JUSTICE, 133-A rue Du Pacifique,
Laval-des-Rapides, 514-821-1241

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT
DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC,
NO. 500-02-009187-951, GUS CANADA
INC. Partie demanderesse, vs.
GUINASE TAKHEE, Partie
défenderesse. Que le 9 novembre 1999
à 13h00 soit au 5520 Place Camden en
la ville de Montréal, je procéderai à la
vente des biens suivants saisis en cette
cause soit: 1 système de son Technics,
morceaux et autres biens. ETUDE
JACQUES DESJARDINS, HUISSIER
DE JUSTICE, 133-A rue Du Pacifique,
Laval-des-Rapides, 514-821-1241

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE LONGUEUIL,
NO. 505-04-006920-995

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR
MUNICIPALE DE SAINT-LÉONARD,
NO. 34009B.6433.141346 - BREF
D'EXÉCUTION, LA VILLE DE
MONTRÉAL, Partie demanderesse,
vs. THERMOPHILE JULIENNE,
Partie défenderesse. Le 5ème jour
de novembre 1999, à 12h00, au
5155, rue Paisley, St-Léonard,
district de Monrovia, Québec,
1 imprimante Hewlett Packard
Jet 500. Conditions: ARGENT
COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.
Information: MCHÉL DI FIORE,
huissier du district de Monrovia,
Associés, HUISSIERS - 514-848-0979 -
Fax: 848-7016, 31, rue St-Jacques
Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal,
Québec H2Y 1K9

ORDRE est donné à MARIO
MARCOTTE de comparaitre au
greffe de cette cour situé au Palais de
Justice de Longueuil, 1111, rue
Jacques-Cartier Est, Salle RC.31,
dans les trente (30) jours de la
publication du présent avis dans le
journal Le Devoir.
Une copie de la déclaration, a été
remise au greffe de la Cour
Supérieure à l'intention de MARIO
MARCOTTE.
Lieu: Longueuil
Date: Le 22 octobre 1999
LORRAINE ROCHELEAU
GREFFIER ADJOINT

DOMINIQUE RATELLE-PARENT
PRENEZ AVIS que Dominique
Ratelle-Parent, domicilié au 5126A,
Casgrain, Montréal, Québec,
présentera au Directeur de l'état civil
une demande pour changer son nom
en celui de Dominic Darceuil.
Montréal, le 12 octobre 1999
LANGLOIS GAUDREAU, s.e.n.c.
Procureurs du requérant

APPELS D'OFFRES

La présente publication ne constitue pas un avis d'appel
d'offres. Les personnes désirant soumettre une offre
doivent se référer aux avis d'appel d'offres diffusés par
l'intermédiaire des tabillards électroniques CIEC ou
MERX.

Montréal (1) ou (2)
Dossier 81635100 (1)
Fourniture des produits et de l'assistance technique
pour le traitement des eaux de chauffage et de
refroidissement de divers immeubles (8) de la région
de Laval (Québec).
Clôture: 99-11-09 à 15 h à Laval.

Bas-St-Laurent - Gaspésie (3)
Dossier 76395400
Installation d'une barrière automatique au 200, rue
des Négociants, Rimouski (Québec).
Clôture: 99-11-03 à 15 h à Rimouski.

Estrie (4)
Dossier 81374001
Installation d'aérothermes au 460, rue Craig Nord,
Cookshire (Québec).
Clôture: 99-11-08 à 15 h à Sherbrooke.

Dossier 81374201
Remplacement de 6 portes de garage au 460, rue
Craig Nord, Cookshire (Québec).
Clôture: 99-11-10 à 15 h à Sherbrooke.

Vente des documents : CIEC 1-800-482-2432
(construction) et MERX 1-800-964-6379 (biens et
services).

Les documents de soumission peuvent être consultés
aux associations de la construction régionales
(projets de construction) et aux adresses suivantes :
(1) Direction régionale Montréal (bureau de Laval),
2800, boul. St-Martin Ouest, RC02, Laval
(Québec), H7T 2S9, (450) 680-6235.
(2) Bureau des soumissions, 190, boul. Crémazie Est,
1er étage, Montréal (Québec), H2P 1E2,
(514) 873-5485, poste 5622.
(3) Direction régionale Bas-St-Laurent - Gaspésie,
337, rue Moreault, SS-20, Rimouski (Québec),
G5L 1P4, (418) 727-3750, poste 222.
(4) Direction régionale Estrie, 200, rue Belvédère
Nord, bur. 4.02, Sherbrooke (Québec) J1H 4A9,
(819) 820-3193.

L'ensemble des appels d'offres de la
Société peuvent être consultés sur notre site
Internet
www.s.i.q.g.o.u.v.q.c.ca

Avis public
Ville de Montréal

Service du greffe
USAGE CONDITIONNEL
Avis public est donné que le comité
exécutif de la Ville de Montréal, à sa
séance prévue pour le 10 novembre
1999 à 9h, sera saisi de demandes
d'autorisation pour exercer un usage
conditionnel, pour les propriétés situées
aux endroits suivants, selon les
dispositions du Règlement d'urbanisme
(R.R.V.M., c. U-1):
- 9380 à 9382, 2e Avenue:
implantation de l'usage «restaurant» à
l'intérieur du bâtiment à être construit
sur le terrain cité. (S990489042)
Selon ce règlement, tout intéressé qui
désire formuler des commentaires au
comité exécutif relativement à ces
demandes doit le faire par écrit au plus
tard le 5 novembre, à l'attention du
greffier, hôtel de ville, 275 rue Notre-
Dame Est, bureau R.113A, Montréal,
H2Y 1C6.
Montréal, le 26 octobre 1999
Le greffier,
M^r Léon Laberge

D^r Yves Lamontagne
Président, Collège des
médecins du Québec

Moi,
j'ai signé
ma carte
de don
d'organes.
Et vous?
Un engagement
clair!
1 800 267-3434
LE DON DE LA VIE

OXFAM-QUÉBEC
(514) 937-1614 1-877-693-2672
www.oxfam.qc.ca

Boucherville
VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

AVIS est par les présentes donné que le Conseil municipal, par sa
résolution 99-524, adoptée le 5 octobre 1999, a ordonné au soussigné, conformément
à la Loi sur les cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés
pour satisfaire au paiement des arriérés de taxes dues à la VILLE DE
BOUCHERVILLE, avec intérêts et frais, et qu'en conséquence ledits
immeubles seront vendus à l'enchère publique dans la salle Pierre-Viger de
l'hôtel de ville, située au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec),
J4B 2Z7, le JEUDI 18 NOVEMBRE 1999 À 10 HEURES.
Toutefois, seront exclus de la vente les immeubles sur lesquels les taxes
municipales dues, ainsi que les intérêts et frais, auront été payés avant le
moment de la vente.
La vente de tous les immeubles sera sujette au droit de retrait d'un (1) an. Le
prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement
après l'adjudication soit comptant ou par chèque visé libellé à l'ordre
de VILLE DE BOUCHERVILLE.
Tous les lots ci-après désignés, sont sujets, s'il y a lieu:
a) aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes;
b) à toutes les homologations et avis d'expropriation;
c) aux actes de zonage;
d) au zonage agricole;
e) aux déclarations de copropriété.
Toutes les mesures ci-dessus mentionnées sont indiquées en mesures selon
le système international (SI), sauf si indiquées de façon contraire.
De plus l'adjudicataire devra produire les documents suivants:
Personne physique: document attestant de son identité, de la date et du lieu
de sa naissance.
Personne morale: copie de ses lettres patentes et résolution indiquant le
nom du représentant autorisé à enchérir, pour la personne morale, lors de
la vente.
CADASTRE DE LA PAROISSE DE SAINTE-FAMILLE-DE-BOUCHERVILLE
CIRCOSCRPTION Foncière DE CHAMBLY
MATRICULE LOTS(ET
SUBDIVISION(S)) PROPRIÉTAIRE(S)
0955-17-2897-6-000-0001 Ptie 3-1 SUCCESSION
STEPHEN LANGEVIN

UNE PARTIE DU LOT 3-1
COMMENTANT à un point étant situé à l'intersection des limites sud-est et
nord-est du lot 4-8.
DUDIT point de départ ainsi déterminé, borné vers le sud-ouest par le lot 4-8
selon une direction de 25°04'20", une distance de quarante-neuf mètres et
vingt-cinq centimètres (49,26) jusqu'à un point; de là, borné vers le nord-ouest
par le lot 3-3 selon une direction de 101°48'05", une distance de quinze
mètres et soixante-six centimètres (15,66) jusqu'à un point; de là, borné vers
le nord-est par une partie du lot 3-1 selon une direction de 205°04'20", une
distance de quarante-cinq mètres et soixante-douze centimètres (45,72)
jusqu'à un point; de là, borné vers le sud-est par une partie du lot 3-1 (boul.
Marie-Victorin) selon une direction de 270°00'00", une distance de seize mètres
et quatre-vingt-trois centimètres (16,83) jusqu'au point de départ.
LADITE partie de terrain contient en superficie sept cent vingt-trois mètres
carrés et sept dixièmes de mètre carré.
Superficie: 723,7 m²

UNE PARTIE DU LOT 88
BORNÉE vers le sud-est par une partie du lot 88; vers le sud-ouest par une
partie du lot 88; vers le nord-ouest par une partie du lot 88; vers le nord-est
par une partie du lot 88.
MESURANT dix-neuf mètres et quatre-vingt-un centimètres (19,81) dans ses
lignes sud-est et nord-ouest; neuf mètres et quarante-cinq centimètres
(9,45) dans ses lignes sud-ouest et nord-est.
CONTENANT en superficie cent quatre-vingt-sept mètres carrés et deux
dixièmes de mètre carré.
Superficie: 187,2 m²

LA limite sud-est de ladite partie du lot 88 est située à une distance de
239,88 mètres de la limite nord-ouest du lot 88-35 (rue). La limite sud-ouest
de ladite partie du lot 88 est située à une distance de 39,62 mètres de la limite
nord-est d'une partie du lot 87.

MATRICULE LOTS(ET
SUBDIVISION(S)) PROPRIÉTAIRE(S)
1052-89-4015-7-000-0001 Ptie 88 Carl REMENYIK
UNE PARTIE DU LOT 88
BORNÉE vers le sud-est par une partie du lot 88; vers le sud-ouest par une
partie du lot 88; vers le nord-ouest par une partie du lot 88; vers le nord-est
par une partie du lot 88.
MESURANT dix-neuf mètres et quatre-vingt-un centimètres (19,81) dans ses
lignes sud-est et nord-ouest; neuf mètres et quarante-cinq centimètres
(9,45) dans ses lignes sud-ouest et nord-est.
CONTENANT en superficie cent quatre-vingt-sept mètres carrés et deux
dixièmes de mètres carré.
Superficie: 187,2 m².
La limite sud-est de ladite partie du lot 88 est située à une distance de
291,69 mètres de la limite nord-ouest du lot 88-35 (rue).
La limite sud-ouest de ladite partie du lot 88 est située à une distance de
39,62 mètres de la limite nord-est d'une partie du lot 87.

MATRICULE LOTS(ET
SUBDIVISION(S)) PROPRIÉTAIRE(S)
1052-99-8505-2-000-0001 Ptie 88 Philip HEUMNN
UNE PARTIE DU LOT 88
BORNÉE vers le sud-est par une partie du lot 88; vers le sud-ouest par une
partie du lot 88; vers le nord-ouest par une partie du lot 88; vers le nord-est
par des parties du lot 88.
MESURANT quinze mètres et quatre-vingt-cinq centimètres (15,85) dans ses
lignes sud-est et nord-ouest; onze mètres et soixante-trois centimètres
(11,73) dans ses lignes sud-ouest et nord-est.
CONTENANT en superficie cent quatre-vingt-cinq mètres carrés et neuf
dixièmes de mètre carré.
Superficie: 185,9 m².
La limite sud-est de ladite partie du lot 88 est située à une distance de
185,77 mètres de la limite nord-ouest du lot 88-35 (rue).
La limite sud-ouest de ladite partie du lot 88 est située à une distance de
142,65 mètres de la limite nord-est du lot 87.

MATRICULE LOTS(ET
SUBDIVISION(S)) PROPRIÉTAIRE(S)
1053-70-8045-8-000-0001 Ptie 88 Martin A. GARCIA
UNE PARTIE DU LOT 88
BORNÉE vers le nord par le lot 88-36 (rue); vers l'est par une partie du lot 88;
vers le sud par une partie du lot 88; vers l'ouest par une partie du lot 88.
MESURANT six mètres et dix centimètres (6,10) dans ses lignes nord et sud;
trente mètres et quarante-huit centimètres (30,48) dans ses lignes est et
ouest.
CONTENANT en superficie cent quatre-vingt-cinq mètres carrés et huit
dixièmes de mètre carré.
Superficie: 185,8 m².
La limite ouest de ladite partie du lot 88 est située à une distance de 54,86
mètres de la limite est du lot 88-37.

MATRICULE LOTS(ET
SUBDIVISION(S)) PROPRIÉTAIRE(S)
1053-53-6095-1-000-0001 88-72 Gary CHOMICA
88-73
88-77
88-78
1053-52-8065-4-000-0001 88-84 Gary CHOMICA
88-85
88-86
88-87
1053-72-4545-7-000-0001 88-100 Yvette DESCHAMPS
TESSIER
ZRILL, SAN, LIVIA,
DROEEN, ART
RELIABLE REALTIES INC.
RELIABLE REALTIES INC.
RELIABLE REALTIES INC.
RELIABLE REALTIES INC.
RELIABLE REALTIES INC.
Ruby FURLONG
1052-89-9590-4-000-0001 88-141
1250-72-5606-8-000-0001 190-6
1249-99-3899-6-000-0001 190-35
1250-71-1974-6-000-0001 190-93
1249-99-0066-5-000-0001 190-121
1349-44-4522-7-000-0001 190-202
1349-25-7636-1-000-0001 190-243
190-244
190-245
190-265
1349-43-0788-0-000-0001 RELIABLE REALTIES INC.
Le bureau de la publicité des droits est situé au
2555, boulevard Roland-Therrien à Longueuil (R.-C.: 05),
donné à BOUCHERVILLE,
ce 26^e jour d'octobre 1999.
CLAUDE CARON, GREFFIER

Avis public
Ville de Montréal

Service du greffe
Ordonnances
Avis est donné que le comité exécutif,
à son assemblée du 20 octobre 1999, a
édité les ordonnances suivantes:
578 Ordonnance relative à l'événement
«Soirée d'Halloween»
Règlement sur le bruit
(R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20)
7 Ordonnance modifiant l'Ordonnance
sur les zones commerciales
(1, modifiée)
Montréal, le 26 octobre 1999
Le greffier,
M^r Léon Laberge

Médecins du Monde
réf. enfant est bon. Les deux fois à
la tête, une fois par heure, une
fois par jour. Un jour de soins.

Nous soignons les blessures
qui se voient et aussi celles qui
ne se voient pas.

Pour information, faire un don ou
devenir volontaire, communiquer
avec nous au (514) 843-7875

Avis public
Ville de Montréal

Service du greffe
Règlements
Avis est donné que le conseil, à son
assemblée du 18 octobre 1999, a adopté
les règlements suivants:
99-216 Règlement modifiant le
Règlement d'urbanisme (U-1)
99-217 Règlement modifiant le
Règlement créant la
Commission des services
électriques de la Ville de
Montréal (C-8)
99-218 Règlement sur la fermeture
comme rue de lièrises de terrain
situées au nord-ouest de la rue
Champdoré, entre les rues
d'Iberville et Sackville
99-219 Règlement modifiant le
Règlement sur la construction
par le Groupe Ducloux, Plourde
inc. et l'occupation par
l'Université du Québec à
Montréal d'un complexe
résidentiel et sportif sur les
parties sud et est de l'îlot
délimité par la rue Sainte-
Élisabeth, le boulevard
René-Lévesque est et la rue
Sanguinet (9482)
99-220 Règlement sur l'occupation du
bâtiment portant les numéros
303 à 345, avenue Mozart et sur
l'aménagement d'un café-
terrasse
99-221 Règlement sur l'occupation à
des fins de garderie d'une partie
du bâtiment portant le numéro
3574, rue Jean-Talon Est
99-222 Règlement sur l'occupation du
bâtiment portant les numéros
1310-50, boulevard Rosemont
99-223 Règlement sur l'occupation, par
CLUB INTERGÉNÉRATION LA
PETITE PATRIE (CLIPP), d'une
partie du bâtiment portant le
numéro 5722, rue Saint-André
99-224 Règlement sur l'occupation, par
L'EGLISE DE JÉSUS-CHRIST:
LA SOURCE 10 000 AU QUÉBEC,
d'une partie du bâtiment portant
le numéro 7461, 18^e Avenue
99-225 Règlement sur la construction
d'un bâtiment commercial sur
un emplacement situé du côté
nord de la rue Sainte-Catherine
Est, entre la rue Dorion et
l'avenue De Lorimier
99-226 Règlement sur l'occupation, par
LA GARDERIE CHEZ PICOTINE,
du bâtiment situé au 1863,
boulevard René-Lévesque Ouest
99-227 Règlement sur l'occupation du
rez-de-chaussée du bâtiment
portant le numéro 5272, avenue
du Parc
99-228 Règlement sur la construction et
l'occupation d'un bâtiment
commercial sur un emplacement
situé à l'angle sud-est des rues
Duke et Notre-Dame Ouest
99-229 Règlement sur
l'agrandissement, par la
COMMISSION SCOLAIRE
ENGLISH-MONTREAL, du
bâtiment portant le numéro
8380, avenue Wiseman
99-230 Règlement sur la construction
d'un lave-auto attenant au
bâtiment portant le numéro
9080, boulevard Maurice-
Duplessis
99-231 Règlement sur l'agrandissement
et l'occupation du bâtiment
portant le numéro 5700, chemin
de la Côte-des-Neiges
99-232 Règlement sur l'agrandissement
et l'occupation, par la SOCIÉTÉ
BOUDDHIQUE QUAN-AM INC.,
du bâtiment portant le numéro
3781, avenue de Courtrai
99-233 Règlement sur l'agrandissement
et l'occupation, par la SOCIÉTÉ
BOUDDHISTE KHMÈRE, du
bâtiment portant les numéros
7180 à 7190, avenue de Nancy
99-234 Règlement sur l'agrandissement
et l'occupation du bâtiment
portant le numéro 7800,
boulevard Décarie
99-235 Règlement sur l'occupation, par
la FONDATION BAITUL
MUKARRAM, du bâtiment
portant le numéro 4225, avenue
de Courtrai
99-236 Règlement modifiant le
Règlement d'urbanisme (U-1)
99-237 Règlement sur la construction et
sur l'occupation d'un terrain
situé au nord de l'avenue
Pierre-De Coubertin à l'est du
prolongement de la rue Sicard
sur les lots 237-1 ptie et 237-18
ptie
99-238 Règlement modifiant le
Règlement sur la construction et
l'occupation d'un ensemble de
bâtiments, à des fins
commerciales, à l'intersection
du boulevard Décarie et de la
rue Jean-Talon
99-239 Règlement sur l'occupation du
bâtiment portant les numéros
178-184, rue Jean-Talon Est
99-242 Règlement sur l'occupation du
bâtiment portant les numéros
3315 à 3345, chemin Queen-Mary
99-243 Règlement sur la modification et
l'occupation des bâtiments de la
Redpath, à l'angle des rues
Saint-Patrick et de Condé
99-244 Règlement sur la construction et
sur l'occupation d'un terrain
situé au nord de la rue Tellier,
entre la rue des Futailles et la
Place de Boucherville
99-245 Règlement sur la construction et
l'occupation d'un terrain situé
au 4830, rue Ontario Est
99-246 Règlement autorisant la Ville de
Montréal à reconduire pour une
durée additionnelle de deux ans,
aux mêmes conditions et au
même prix, une entente avec Le
Berger Blanc inc. conclue sous
l'autorité du règlement 97-046,
pour l'autoriser à appliquer,
conformément au devis, le
Règlement sur le contrôle des
chiens et autres animaux (C-10)
et à percevoir le coût des
licences pour chiens et les tarifs
décrétés par le conseil de la Ville
de Montréal
99-247 Règlement modifiant le
Règlement sur les subventions à
la rénovation résidentielle
(S-8.1) et le Règlement sur la
subvention à l'acquisition d'une
unité résidentielle neuve
(Nouveau programme) (S-4.1)
Montréal, le 26 octobre 1999
Le greffier,
M^r Léon Laberge

Québec
Ministère
des Transports

APPEL D'OFFRES ET DE CANDIDATURES

APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX LIÉS AU
DÉNEIGEMENT ET AU DÉGLAÇAGE DE ROUTES

Seules seront considérées les soumissions présentées par des entrepreneurs inscrits au niveau
approprié du Fichier des fournisseurs du gouvernement dans la spécialité déneigement, ayant
conformément à leur déclaration d'inscription, au moins le nombre de camions requis pour exé-
cuter le contrat et qui respectent les exigences précises aux documents d'appel d'offres. Ne seront
également considérées que les soumissions présentées par des entrepreneurs ayant commandé
une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils sont inscrits au Fichier
dans le cas d'un consortium formé par des entrepreneurs inscrits séparément au Fichier, cette
dernière exigence est considérée comme respectée si chacune des parties s'est procuré une copie
du dossier d'appel d'offres.

Ne sera pas considérée une soumission présentée par un ex-employé du gouvernement ou d'un
organisme public ayant bénéficié, depuis 1997, d'un programme de départs volontaires ou par une
entreprise que cette personne contrôle directement ou indirectement ou par un tiers lorsque, dans
ce dernier cas, un des principaux exécutants du contrat serait une telle personne.

Le ministère des Transports ne distribue plus les documents d'appels d'offres. Les entrepreneurs
doivent désormais les commander par l'entremise du système électronique MERX.

Téléphone : 1 800 964-6379 Courriel : merx@cebra.com
Les intéressés peuvent consulter les documents d'appel d'offres en s'adressant à la Direction
territoriale responsable de l'adjudication du contrat en question.
Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.
Le sous-ministre
André Trudeau
Direction de la Côte-Nord
625, boulevard Latéche, bureau 110
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone : (418) 295-4765 Télécopieur (418) 295-4766
Contrat n^o : 3573-99-4510-R Déneigement et déglçage, avec fourniture de matériaux, de la
route 389 à partir de l'intersection de la route 138 jusqu'à l'extrémité du pont de la rivière
Anita, municipalité de Baie-Comeau, canton de Eudes et territoire non subdivisé, MRC
Manicouagan, CEP de Saguenay, Longueur de 211,35 km.
Nombre de camions requis : 6
Garantie de soumission exigée: 141 000 \$ (cautionnement) ou 70 500 \$ (autres)
La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessous mentionnée et prendra fin le mardi
9 novembre 1999 à 15 heures alors que débute l'ouverture des soumissions.

É D I T O R I A L

Une exception incertaine

Le 30 novembre prochain commencera à Seattle une nouvelle ronde de négociations multilatérales sur la libéralisation des échanges commerciaux. Un enjeu majeur en sera, pour le Canada et le Québec, la reconnaissance du principe de la diversité culturelle.

Le concept de la diversité culturelle tombe sous le sens pour la très grande majorité des Québécois et bon nombre de Canadiens. Ce concept évoque la préservation de notre identité, de notre langue et de notre culture, ce que l'on s'attache à faire depuis déjà plusieurs décennies par toutes sortes de mesures d'aide à la création et aux industries culturelles. Ce qui va de soi pour nous n'est cependant pas nécessairement évident pour les autres, notamment pour les Américains qui ne se gênent jamais pour contester ces politiques.

Le droit des pays à protéger leurs institutions culturelles est loin d'être acquis. Pour une majorité de pays membres de l'Organisation mondiale du commerce, l'idée de créer de nouvelles mesures protectionnistes, quelles qu'elles soient, choque l'esprit puisque l'objectif même de cette organisation est d'abolir les barrières à la libre circulation des biens et des services. A moins de cinq semaines de l'ouverture de la conférence de Seattle, il n'est d'ailleurs pas encore assuré que le sujet pourra être inscrit formellement à la déclaration d'ouverture de cette ronde de négociations tant la résistance est vive.

Le Canada est, avec la France, le fer de lance du petit groupe de pays partisans de la diversité culturelle. Son objectif à court terme est d'obtenir qu'il y ait dans cette déclaration d'ouverture une référence au principe de la diversité culturelle. Même vague, une telle référence donnerait une légitimité certaine aux revendications des pays qui veulent protéger leurs industries culturelles. La suite des choses en serait facilitée car il s'agirait de négociations longues et complexes qui risqueraient à tout moment de déraiser. Il faut souhaiter que le lobby intense que mène ces jours-ci le Canada ait du succès.

La route qui attend les promoteurs de la diversité culturelle est bien plus longue qu'on peut le penser. La question a beau avoir été débattue ces dernières années dans de multiples forums internationaux, les acquis sont bien minces. Ainsi, «l'exception culturelle» dont on a beaucoup parlé n'a pas de portée réelle. Bien qu'elle soit inscrite à l'ALENA, cette «exception» n'a pu empêcher les États-Unis de faire déclarer nulle par l'OMC la politique canadienne de soutien aux magazines.

Dans les accords commerciaux multilatéraux, on ne retrouve d'ailleurs pas de référence comme telle au concept d'exemption, si ce n'est que le dernier accord sur les services laisse aux pays signataires la liberté de choisir les secteurs où seront libéralisés les services. C'est ce qui a permis à un certain nombre d'entre eux de ne pas «ouvrir» à la concurrence le domaine de l'audiovisuel, qui est à fort contenu culturel.

L'objectif que poursuit ultimement le Canada — auquel souscrit d'ailleurs le Québec — est de faire reconnaître spécifiquement le droit des pays d'adopter des mesures protectionnistes en matière culturelle. Cela constituerait une victoire immense qui ne prendrait cependant toute sa valeur qu'une fois définies les règles et paramètres d'application de ce droit. Il y a là un mandat qui ne pourra être laissé à l'OMC, à moins d'être présomptueux au point de croire, comme l'a signalé le Québec, que cet organisme puisse mettre entre parenthèses sa mission première de libéralisation du commerce pour promouvoir la diversité culturelle.

Quand on sait que l'on pourra aborder au cours de cette ronde de négociations les règles relatives aux services, aux investissements, au commerce électronique et à la propriété intellectuelle, on comprend l'importance des enjeux. Les institutions culturelles canadiennes et québécoises ne résisteraient pas longtemps au rouleau compresseur américain si on ouvrait toute grande la porte aux investissements étrangers. Le risque est là et il est indéniablement très grand. Il s'agit de savoir si l'on veut l'accepter, ce que certains esprits qui n'ont en tête que la liberté de commercer seraient certainement disposés à faire. Sinon, les milieux culturels ont tout intérêt à se mobiliser dès maintenant car la route sera non seulement longue, elle sera aussi difficile et incertaine.

bdescoteaux@ledevoir.ca

Création ou vandalisme?

Dieu qu'elle est confortable, la position de l'analyste qui, à l'aide d'une grille de «logue» à deux cents, vous explique tous les gestes de révolte, de délinquance, de marginalité, en les faisant passer de force par le tamis de la lutte des classes: si des jeunes dessinent des graffitis, s'ils décrochent de l'école, volent à l'étalage, fracassent des vitrines après une victoire du Canadien ou à cause de l'annulation d'un spectacle rock, c'est que la société marchande de plus en plus déshumanisée par la mondialisation ne leur donne pas la place qui leur revient.

Mais de quoi rêvent-ils, nos tagueurs et nos décrocheurs? D'une société où tous les jeunes pourraient aller à l'école et y apprendre un métier pour élever dignement leurs enfants plus tard? Quelle bêtise! Alors?

Pourquoi ne pas admettre que le tagueur est un jeune comme les autres, peut-être plus pressé que les autres d'être reconnu par ses semblables? Pas très original, tout ça, simplement humain.

Parler des tagueurs comme de jeunes contestataires, pourquoi pas? Mais la chose est tellement évidente qu'elle n'explique rien. Imaginons-la, cette société où l'organisation sociale serait à ce point parfaite et équilibrée que plus personne ne ressentirait le besoin de vivre en marge ou de contester. L'ennui!

Le graffiti, c'est comme la peinture ou la musique. Et comme pour la musique, bien des amateurs n'auraient jamais dû sortir de leur garage. Le graffiti, tel qu'il se pratique à Montréal aujourd'hui, n'est pas de l'art, du moins il n'en est plus. Le genre n'a pas été renouvelé et, surtout, les tagueurs n'ont plus rien à dire d'autre que leur frustration personnelle d'artistes méconnus. Ils amusent ou agacent, sans plus, et leurs graffitis sont aussi banaux que la publicité commerciale, elle-même inspirée des graffitis à leurs débuts.

Ce qu'on a pu voir dans le métro n'est pas laid, c'est même aussi joli qu'une annonce de savon. La seule chose qui différencie l'un et l'autre, c'est que les graffitis du métro n'ont pas été sollicités et qu'ils ne rapportent rien d'autre à leurs auteurs que des ennuis avec la justice.

Audacieux, nos tagueurs? Qu'y a-t-il d'audacieux à se cacher dans un coin à la fermeture du métro pour y passer une partie de la nuit à dessiner sur les murs? Il suffisait d'y penser.

Ce à quoi nous assistons présentement à Montréal, c'est une guerre de gangs à coups de bombes aérosol, sans autre objet que la réputation des auteurs. Chacun a droit à ses quinze minutes de popularité, disait Warhol. Mais en s'attaquant sans imagination et sans l'améliorer à l'environnement des usagers du transport en commun, nos jeunes tagueurs s'attirent des sanctions individuelles plus graves que les avantages d'une photo de leur œuvre à la une des journaux. Pire: ils donnent le prétexte aux autorités répressives pour une intensification de la guerre à tous les graffiteurs. Déjà, hier, on annonçait l'arrestation de trois jeunes pris en flagrant délit... dans un tunnel routier. Qui se serait plaint d'un «tag» en couleurs sur les murs d'un tunnel? Maintenant qu'il y a eu le métro, ce sera tolérance zéro pour les tagueurs. Quelle belle victoire du graffiti sur l'ordre établi!

jrnsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

La critique théâtrale, une pensée en rase-mottes

La pièce *King* n'est plus à l'affiche depuis le samedi 2 octobre dernier. Retirer une pièce au beau milieu de ses représentations est un événement peu banal qui mérite qu'on s'y attarde.

J'affirmerai que cette décision, prise par la direction de l'Espace Go, nous interpelle comme public. Il s'agit là d'un geste irrespectueux envers Michel Vinaver, auteur d'une œuvre incontournable, comme envers Alice Ronfard et son équipe qui ont eu le courage de monter avec sobriété une pièce, disons-le, différente.

Alors pourquoi le public montréalais n'a-t-il pas aimé *King*? Je croisais que sans humour gras ni langage vulgaire ni scénographie époustouflante (et coûteuse) ni émotion à fleur de peau, bref sans artifice, le spectacle ne l'a pas intéressé. Pourtant, comme dans les tragédies grecques où le poète s'adressait au peuple pour qu'il apprivoise l'idée de démocratie, la pièce *King* soulève une question publique à débattre: peut-on encore rêver de justice sociale et d'épanouissement individuel dans un système basé sur le profit des entreprises? La pièce de Vinaver exige de la part de l'interpellé un effort intellectuel et une maturité politique. Le public montréalais n'a pu répondre à l'appel et la critique s'est montrée inapte à cerner les enjeux du débat. La critique montréalaise, qui aurait dû fournir un cadre de réflexion pour que le public puisse accueillir la pièce, n'a réussi qu'à la démolir par des articles dévastateurs et des titres d'une déprimante facilité. Ceux qui font la bonne fortune et la mauvaise fortune du théâtre dans nos journaux devront refaire leurs classes. Depuis Shakespeare jusqu'à Vinaver, en

passant par Tremblay, l'art a toujours dérangé: *King* remet en question les principes mêmes d'une société dans laquelle nous faisons figure de dormeurs. La mise en scène dépeignée d'Alice Ronfard laisse place au texte: à ce texte, les critiques n'ont rien compris! Par conséquent, l'équipe de l'Espace Go a dû faire face à une bien triste réalité: d'un côté, son public aime la facilité, s'ennuie lorsqu'il faut réfléchir ou craint tout ce qu'on n'a pas déjà pensé pour lui (l'utopie socialiste à la *King* par exemple); de l'autre, la critique est incapable de réfléchir. Nos journalistes seraient-ils réduits à ne comprendre qu'en termes de nation ou de déficit zéro, au risque de ne plus savoir penser du tout? Il est vrai qu'une pièce comme *King* force la critique à se démarquer de son public et à penser autrement. Pas étonnant que le *Roi* ne lui ait pas plu! J'ai vu *King* le dernier soir. C'était pitoyable! Parmi les quelques spectateurs regroupés au milieu de la salle, certains avaient pris leurs aises pour dormir; d'autres en ont profité pour s'enfuir à la pause! À la fin, les réchaps ont applaudi chaleureusement. Les comédiens paraissaient étonnés mais tout de même convaincus de nous avoir donné là un bon spectacle. Un spectacle porté à bout de bras comme l'idéal de King Gillette lui-même. Dur métier!

Michèle Doray
Professeure de théâtre
Montréal, 11 octobre 1999

Des préjugés sur les profs de cégep

Un exemple typique des résultats de la campagne de dénigrement menée par le gouvernement du Québec contre ses propres employés depuis deux décennies. Voilà ce qu'est la lettre intitulée «Pas de Collège Maisonneuve pour mes enfants» publiée dans *Le Devoir* du 1^{er} octobre. Dans la partie de sa lettre qui est autre chose qu'un résumé de la mienne, Denis Gaumont scande avec habileté le bon vieux préjugé voulant que les profs de cégep soient un gang de vernis du système qui ne travaillent que 9 à 12 heures par semaine, qui gagnent plus de 50 000 \$ par année et qui, en plus, ont quatre mois de vacances.

La réalité est un peu différente et il ne servirait pas à grand-chose de la lui mettre noir sur blanc. Ce monsieur semble fort bien ancré dans sa position et la partage d'ailleurs avec une pléthore de gens. Si cela a pour effet de renforcer la croyance, cela n'en fait pas pour autant une vérité.

Lui rappeler qu'à tâche égale, le salaire moyen d'un enseignant est, actuellement, au Québec, le plus bas en Amérique du Nord, ne changerait rien puisque c'est un professeur de cégep qui le dit et que ce qui peut dire un professeur de cégep, c'est de la m... Montrer du doigt que, dans les cégeps, la proportion des professeurs à emploi précaire est en train de devenir alarmante s'avérerait sans doute aussi utile que de pelleter des nuages. Ajouter que cela compromet grandement la qualité de l'éducation que ses deux rejetons devront y recevoir, bien malgré lui (ce qui, j'en suis sûr, n'est pas pour améliorer leur motivation scolaire) serait, je le sens, également peine perdue. Il a une idée déjà toute faite et semble, ma foi, y tenir très fort. Sans vouloir l'offenser, je trouve qu'il carbure aux préjugés, et à pleine caisse. Si ses rejetons sont, à ce niveau, à l'image de leur père, et le contraire serait fort surprenant, je trouve plutôt consolant de savoir que je ne les aurai jamais comme étudiants.

Jean-René Jeffrey
Professeur en philosophie au Collège Maisonneuve
Montréal, 5 octobre 1999

LIBRE OPINION

Taxis: un coup de barre réaliste

ALAIN OUELLETTE
Propriétaire d'une flotte de taxis à Montréal

D'entrée de jeu, nous voulons appuyer fortement la réforme du transport par taxi, dont les audiences ont lieu à Québec ces jours-ci. L'idée derrière la réforme nous reconforte dans notre vision de l'industrie: le contrôle de la qualité, l'amélioration de la flotte de taxis et des chauffeurs, c'est un objectif que nous devrions tous nous fixer. C'est la façon d'y arriver que nous contestons.

Espérons obtenir des changements significatifs dans la gestion du transport par taxi à Montréal, nous sommes non seulement soucieux d'offrir au public un service adéquat mais aussi une meilleure qualité de vie en milieu de travail aux chauffeurs. Pour cela, il nous faut des conditions de travail plus avantageuses qui ouvriront les portes d'un avenir plus prospère et donneront un souffle nouveau à notre industrie qui en a grandement besoin. Il devrait se dégager de la réforme du ministre des Transports, Guy Chevrette, une nette amélioration de notre performance économique, un mieux-être des travailleurs et un meilleur équilibre aux plans social, familial et culturel. Valoriser notre profession en insistant sur l'idée de partenariat au lieu de nous traiter comme des partenaires de seconde classe devrait être un des objectifs du gouvernement.

Trop de vieilles voitures-taxis, dites-vous? L'âge des voitures, est-ce vraiment ce qui fait problème? Nous savons tous que des véhicules-taxis ne sont pas conformes aux règlements. On dénombre environ 200 à 300 vieilles «minoues» traînant au centre-ville de Montréal. Cela donne une mauvaise image de la qualité de l'ensemble. Par contre, les moyens drastiques qu'envisage le gouvernement pour remédier à cette situation ne sont pas nécessairement la solution au problème. Ce que le client recherche avant tout, selon nous, c'est une voiture de qualité, propre, sécuritaire et conduite par un chauffeur compétent qui connaît la géographie de sa ville, les règles de courtoisie et, pour

parfaire ses connaissances, qui aura suivi une formation adéquate. Tous ces principes peuvent s'appliquer sans qu'il faille réinventer la roue. Des mesures plus réalistes qui conduiraient vers une plus grande efficacité s'imposent.

L'essentiel demeure le contrôle de la qualité des véhicules qui souvent n'a rien à voir avec l'année de sa fabrication. La qualité du service offert à la clientèle ainsi que sa sécurité sont des principes qu'il faut développer pour parvenir à une qualité améliorée des véhicules-taxis, plutôt que de se baser sur l'année pour en déterminer la valeur. Les incidences économiques étant déjà majeures, les mesures draconiennes que préconise le gouvernement ne feraient qu'amplifier et même aggraver la situation dans l'industrie du taxi.

Des contrôles plus fréquents

Nous suggérons donc de soumettre les voitures à des contrôles plus fréquents, c'est-à-dire pour celles qui ont plus de cinq ans, l'inspection mécanique par la SAAQ se ferait tous les quatre mois au lieu de six mois, ensuite l'inspection visuelle tous les six mois au lieu de douze mois. Ces mesures augmenteraient le contrôle de la propreté de la carrosserie — peinture, rouille — et assureraient aussi leur sécurité mécanique. Pour les voitures qui ont plus de sept ans, les inspections mécaniques se feraient maintenant tous les trois mois, l'inspection visuelle tous les six mois. De plus, un comité comprenant un représentant du Bureau du taxi ou de la CTQ, un représentant de l'industrie (chauffeur ou propriétaire) et un représentant de l'association touristique du Grand Montréal serait formé. Ces trois personnes, après inspection des véhicules, auraient à formuler des recommandations qui tendraient toujours vers l'amélioration de la qualité de service. Il ne faut pas perdre de vue que le chauffeur de taxi est pour la ville le premier et le dernier ambassadeur que le touriste rencontre à l'arrivée et au départ.

Pour le rajeunissement de la flotte, le gouvernement pourrait, comme cela se fait ailleurs, offrir une

exemption de taxes pour tous les véhicules âgés de quatre ans ou moins, immatriculés voitures-taxis. La formation d'une Ligue de taxis de Montréal, élément majeur, comprenant les 8000 chauffeurs et 4000 propriétaires, offrirait à cette association un pouvoir d'achat dont ils ne jouissent pas actuellement et qui favoriserait la diminution de leurs coûts d'exploitation tout en fournissant un interlocuteur valable aux différentes instances et une structure mieux adaptée aux membres de l'industrie.

Par ailleurs, il est évident qu'il y a un manque flagrant de ressources pour le transport adapté. Par contre, des précisions s'imposent. Tous savent que le transport dit adapté demande de la part du chauffeur une plus grande vigilance ainsi qu'une plus grande compréhension de la situation. Ce que la majorité ignore, par contre, et qu'il faut relever ici, c'est que pour chaque voyage effectué en transport adapté, le chauffeur doit remettre entre 5 % et 20 % de sa recette à son association de service, qui elle-même le remettra ensuite à la STCUM (donc au gouvernement) pour bénéficier de l'octroi du contrat. La STCUM octroyant au plus bas soumissionnaire, cela décourage la formation d'un véritable réseau de transport adapté par taxi. Pour toute course dite normale, le chauffeur bénéficie de 100 % de sa recette, comparativement à 80 à 95 % pour une course de transport adapté, incluant toujours les mêmes frais d'exploitation.

Il est important, compte tenu de ce qui s'est dit et écrit dans les différents médias, en ce début des audiences sur la réforme du transport par taxi, de remettre certaines choses en perspective. Oui, il est vrai que l'industrie du taxi a besoin d'un bon coup de barre, mais il faut également se rendre compte que ces gens ont aussi besoin d'outils plus appropriés pour mieux s'adapter aux réalités économiques. C'est dans cette optique que les nouvelles mesures devront être envisagées. Car, en lançant un nouveau fardeau sur le dos de ces gens, on ne ferait qu'aggraver la situation. Les moyens sont là, l'intention aussi, il ne reste qu'au gros bon sens à triompher!

IDÉES

Pierre Perrault, mon maître

Hommage d'un obscur militant à un maudit poète

ANDRÉ LAPLANTE

Pierre Perrault est mort. Je ne me sens pas très bien. Ma mère en m'annonçant sa mort, tôt le 24 juin au matin, m'a offert ses condoléances. Elle connaissait l'importance de l'homme et du cinéaste dans ma vie depuis trente ans. C'est dur, très dur de faire le deuil. Les commentaires publiés jusqu'à maintenant m'ont réjoui par leur nombre mais m'ont souvent laissé sur ma faim. D'autres m'ont carrément attristé. On y reprenait le cliché facile et méprisant de l'homme du passé, folklorique, qui, en mourant, emportait avec lui un Québec qui n'existe plus. Si l'on se fie à une certaine critique, un nouveau slogan était né: l'avenir réside au Nebraska. Ce n'est pas le Québec pour lequel je me bats, patiemment, dans l'ombre, depuis tant d'années. Ce n'est absolument pas l'homme que j'ai connu. Ce n'est absolument pas l'œuvre cinématographique et poétique que j'ai fréquentée et qui exerce toujours une influence si profonde sur ma vie.

L'art d'écouter

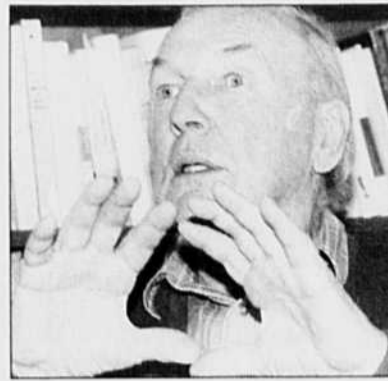
Un premier legs incontournable, dont on a fait peu écho jusqu'à maintenant, c'est son écoute. Pierre me pardonnera de citer un auteur grec. Plutarque disait ceci: «Le commencement du bien vivre, c'est de bien écouter.» Il a passé sa vie à écouter les gens d'ici. Pas ceux du Nebraska. Ce qui ne veut pas dire qu'il méprisait les autres peuples. Ses émissions de radio sur les musiques du monde le montrent amplement. Son entreprise, connaître son propre peuple, lui avait simplement dicté ses priorités. D'ailleurs, le peuple américain aurait bien besoin d'un cinéaste et d'un poète comme Pierre Perrault. Les branches d'ici trouveraient sûrement à y redire. Je milite dans une union internationale. Je connais un peu le peuple américain. Les images fournies par Hollywood, les médias américains ou les branches d'ici ne traduisent pas ce que le peuple vit là-bas. Enfin, tout cela est une autre histoire.

Revenons à Pierre Perrault. Les témoignages, nombreux, montrent que son écoute était basée sur une fréquentation assidue des gens. Cette connaissance lui permettait d'introduire une dynamique qui amenait ses interlocuteurs à se dépasser, à révéler ce qu'il y a de meilleur en eux, ce qu'il y a de plus grand. Il n'était pas question de caricaturer ou de mépriser le vernaculaire. Au contraire, il s'agissait d'en montrer la richesse et la beauté. Il travaillait avec les gens qu'il aime.

Il est si rare que les poètes ou les cinéastes qui basent toute leur œuvre sur la parole des gens. Toute son œuvre respire de cette influence profonde des gens qu'il fréquentait. Toute son œuvre est émaillée des propos de cultivateurs, bûcherons ou ouvriers. Pierre Perrault a passé sa vie à se collecter avec le réel, à essayer de nous le faire aimer et de nous arracher aux chimères de la fiction, à essayer de comprendre «le savoir extrême dans la pratique» comme me l'a si souvent répété Léopold Lee, un cultivateur de Saint-Alexandre-des-Lacs.

Saisir la vie

Son autre legs important, c'est son cinéma du vécu. Il voulait saisir la vie. Il était conscient de la nécessité de l'intuition, de la fréquentation des êtres humains, de la poésie pour essayer de nous faire vivre la vie qu'il voyait devant lui. Bien sûr, il a dû provoquer des événements. Mais ils agissaient comme des révélateurs. Bien que la pêche aux marsouins ait été suscitée par le cinéaste, l'expérience est pleine de vérité, les comportements sont authentiques. Les gens de l'île revivent la pêche aux marsouins, refont les gestes des ancêtres. Ils jouent leur vie. Comme le dit un de ses personnages: «Nous autres à l'île, on a appris la vie en vivant.» Pierre Perrault avait en horreur les interviews. Il voulait

Le cinéaste et poète Pierre Perrault et trois de ses films, *La Bête lumineuse*, en haut à gauche, *Pour la suite du monde*, en bas à gauche, et *Les Voitures d'eau*, en bas à droite.

que la caméra participe au vécu des gens, qu'elle témoigne. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, l'être humain avait un outil capable de rendre compte de la vie et de pouvoir la faire revivre aux générations qui suivent. Mais encore fallait-il être possédé par la passion du réel. Certaines des séquences filmées par Pierre Perrault sont parmi les plus belles du cinéma direct. Je pense entre autres à celle de Marie qui dit à son mari: «C'est mon secret.» Avec un très grand respect, il réussit à nous donner accès à la vie intérieure des gens qu'il fréquentait et aimait (...)

Il a inventé une approche, une méthode unique dans l'histoire du cinéma. On ne peut plus regarder le cinéma documentaire de la même façon. Malheureusement, personne ne semble, pour l'instant, vouloir poursuivre cette piste de travail si féconde. Pierre Perrault était l'un des plus grands cinéastes du vingtième siècle. Je le dis en pensant bien mes mots. Cela a pris un auteur français comme Louis Malle pour l'affirmer dans son livre *Éléments pour un nouveau cinéma*. Personne n'est prophète dans son pays. Pour voir un film de Perrault, il faut être debout à quatre heures du matin et regarder canal D! Il y a des raisons à cela. Il disait souvent: «J'ai fait les films que j'ai voulu mais je n'ai pas fait ce que j'ai voulu de mes films.» Gérard Pelletier avait demandé un visionnement privé pour *Un pays sans bon sens*. L'ONF s'était engagé à le diffuser. Le Fédéral a préféré payer pour empêcher la sortie. Radio-Canada a toujours fermé à double tour sa tour aux films de Pierre Perrault. Il a reçu de nombreux hommages dans les dernières années de sa vie. Ce n'est pas ce qu'il recherchait. Il voulait tout simplement que ses films soient vus par le grand nombre.

Une poésie ignorée

Sa poésie a aussi été largement ignorée des critiques. L'existence du recueil *En désespoir de cause*, un des plus grands livres de poésie québécois, a été accueillie avec enthousiasme par Jacques Ferron dans le magazine *Maclean's* en 1971. Il a été un des rares à le faire. Je me rappellerai toujours d'une rencontre avec Pierre Perrault au Salon du livre de Montréal. Il s'avance vers moi et me remercie. Je lui demande pourquoi. «J'ai vendu un exemplaire de *Gélivures cette année et je sais que c'est toi qui l'as acheté. Il t'a été vendu à la librairie de ta mère à Rimouski!*» C'est dur d'être un poète au Québec. Probablement ailleurs aussi. Je sais qu'il avait été bien chagriné du silence quasi absolu ayant entouré la sortie d'*Irréconciliables* en 1995. Il lui fallait vivre avec l'aveuglement et l'américanisation de ses contemporains. Il assumait d'ailleurs son état. «Je suis inclassable» m'a-t-il dit un jour.

(...) Pierre Perrault nous convie à bâtir un pays avec des êtres humains pour des êtres humains et non à partir de chimères. Il nous convie à un rapport charnel avec notre territoire. «Nommer une fleur, c'est donner une poignée de main au paysage» écrit-il dans son dernier ouvrage *Le mal du Nord*. Le peuple du Québec a la chance de bâtir un pays différent tant en termes de civilisation qu'en termes de projet politique. Il définit ses appartenances et ses solidarités: «Je préfère un petit pays qui a du cœur au ventre à un grand pays qui n'a rien de mieux à proposer qu'une économie sans scrupules.» Il veut un pays du Québec pour le peuple du Québec. Qui a dit que Pierre Perrault était un homme du passé?

L'ex-ministre libéral critique le gouvernement de Jean Chrétien au sujet du dossier d'Air Canada

La règle des 10 % est conforme à l'intérêt public

HONORABLE MARC LALONDE

Marc Lalonde est associé de la firme d'avocats Stikeman, Elliott à Montréal, laquelle représente Air Canada. Il a été ministre au cabinet fédéral.

Le 8 novembre, les actionnaires d'Air Canada auront à choisir entre, d'une part, l'offre publique d'achat hostile faite conjointement par Onex Corporation, firme torontoise, et AMR Corporation, de Dallas, au Texas (compagnie mère d'American Airlines), et, d'autre part, une proposition plus récente élaborée par Air Canada.

Il existe des différences fondamentales entre ces propositions concurrentes — à la fois pour les actionnaires et pour les Canadiens. Et, même si on peut comprendre que les actionnaires prendront leur décision en fonction de leurs propres intérêts économiques, des enjeux plus vastes sont en cause, des enjeux que le public a le droit de prendre en compte et sur lesquels il doit pouvoir se prononcer grâce à ses représentants élus au Parlement. Bien que mon cabinet d'avocats représente Air Canada, je voudrais faire part publiquement de mes opinions personnelles.

Le ministre des Transports David Collette a défini cinq principes selon lesquels il évaluera toute restructuration de l'industrie du transport aérien. 1) les consommateurs doivent être protégés; 2) les services régionaux doivent être garantis; 3) les droits et les préoccupations des employés doivent être respectés; 4) la concurrence dans l'industrie doit être favorisée; et 5) le contrôle effectif doit rester aux mains des Canadiens.

Ces principes sont logiques si l'on songe à l'intérêt public. Je pense toutefois que le ministre aurait dû ajouter un sixième principe: Air Canada doit rester répartie entre un grand nombre d'actionnaires et la loi actuelle qui interdit à un individu ou à une entité de détenir plus de 10 % des actions d'Air Canada avec droit de vote ne doit pas changer.

Dans le contexte du débat actuel, la question porte à la fois sur la procédure et sur le fond.

Une loi à maintenir

Tout d'abord, la procédure. La Loi sur la participation au capital d'Air Canada, qui a été promulguée par le Parlement lorsque Air Canada a été privatisée en 1988, renferme deux très importantes restrictions de propriété: la règle des 10 % que je viens de mentionner et une clause semblable qui limite à 25 % la propriété étrangère totale dans l'entreprise. C'est la loi du pays et cette loi doit être maintenue, au moins jusqu'à ce que le Parlement ait débattu à fond la question et ait pris la décision délibérée de permettre à un actionnaire unique de contrôler une grande partie de l'industrie canadienne du transport aérien.

Il est bizarre qu'une offre publique d'achat hostile destinée à prendre le contrôle du principal transporteur aérien du pays soit lancée sur l'hypothèse que la loi actuelle sera changée pour permettre cette prise de contrôle. Au cours de toutes mes années dans le secteur public, je n'ai jamais assisté à une remise en question plus inquiétante des droits des parlementaires.

Pas plus tard que l'an dernier, les Canadiens étaient plongés dans un débat sur l'avenir du secteur bancaire. Quatre des cinq plus grandes banques du pays étaient alors critiquées pour présumer que le ministre des Finances approuverait deux fusions proposées. Pouvez-vous imaginer le tollé qui aurait suivi si les banques avaient tenu pour acquis que le Parlement changerait la Loi sur les banques afin de permettre à un actionnaire unique de contrôler une des entités fusionnées qui en aurait résulté? Une telle arrogance aurait à juste titre été sujette à la dérision et à la désapprobation publiques.

Selon de récents rapports dans les médias, le ministre des Transports pourrait ouvrir une boîte de Pandore en laissant entendre qu'il appuie l'élimination ou le relèvement du maximum de 10% de propriété individuelle des actions d'Air Canada. Et il semble prêt à une telle intervention avant même que les actionnaires d'Air Canada n'aient voté sur l'offre d'Onex-AMR.

Si le ministre des Transports prend cette décision, il sera avec raison critiqué pour sembler favoriser la proposition d'Onex, car seule l'offre d'Onex réclame un changement à la règle des 10 %. En outre, la décision serait terriblement injuste pour Air Canada, ses actionnaires et ses employés, qui ont tous agi dans le respect des lois régissant Air Canada.

L'intérêt public

Pour ce qui est du fond, la règle des 10 % vise à empêcher une personne ou une entité de prendre le contrôle d'Air Canada pour ensuite tirer parti de sa situation de prédominance sur le principal transporteur aérien du pays. Je crois que l'intérêt public justifie le maintien de cette règle et que le Parlement aurait tort de la changer.

Et l'argument en faveur de la règle des 10 % est encore plus probant dans le cas de la fusion d'Air Canada et de Canadian Airlines proposée par Onex, car la société aérienne à nombre restreint d'actionnaires qui en résulterait contrôlerait environ 80 % des services aériens intérieurs au Canada.

Les restrictions de propriété dans les industries d'importance stratégique sont courantes au Canada et ailleurs, alors que les gouvernements ont fait appel à divers instruments (certains beaucoup moins favorables pour les intérêts des actionnaires que la règle des 10 %) pour s'assurer que les principales industries privatisées continuent à servir l'intérêt public.

Quand le gouvernement a privatisé Pétro-Canada, les mêmes règles de 10 % et de 25 % ont été adoptées. Un principe similaire a régi la privatisation d'Eldorado Nuclear, bien que les pourcentages diffèrent légèrement. Et dans le cas des Chemins de fer Nationaux, aucun actionnaire particulier ne peut détenir plus de 15 % de l'entreprise. La Loi sur les banques empêche actuellement quiconque de détenir plus de 10 % d'une banque et la propriété doit rester canadienne. Les secteurs des télécommunications et de la diffusion sont aussi soumis aux restrictions de propriété étrangère imposées par le gouvernement. (...)



Chantal Hébert

La loi de la majorité

Une tendance lourde éloigne plus que jamais le reste du Canada du Québec

N'en déplaise à la juge Danielle Côté de la Cour du Québec, la décision qu'elle a rendue la semaine dernière invalidant des dispositions relatives à la langue d'affichage n'est pas l'élément le plus troublant qui vient de s'ajouter grâce à elle au dossier du débat linguistique. D'autres cours plus qualifiées que la sienne auront un jour l'occasion de revoir le jugement en cause. Dans un sens ou dans l'autre, leurs conclusions auront un poids plus lourd sur la suite des choses. Et si son raisonnement n'est pas retenu en appel, son bref texte sombrera dans l'oubli juridique.

La jubilation quasi unanime qui s'est emparée de l'établissement médiatique canadien à l'annonce de sa décision est d'un tout autre ordre. Parce que, dans la cour de l'opinion publique, les verdicts ont tendance à s'incruster et que les coups de cœur qui les inspirent sont souvent révélateurs.

À l'évidence de la réaction qui s'est abondamment exprimée ces derniers jours dans les pages des grands quotidiens canadiens, en matière linguistique, la tendance lourde éloigne plus que jamais le reste du Canada du Québec.

Un activisme de mauvais ton

Si l'activisme linguistique du gouvernement du Québec a déjà trouvé des appuis minoritaires mais vigoureux ailleurs au Canada, force est de constater que c'est de moins en moins le cas.

Soit parce que l'on choisit désormais de se taire, soit parce qu'on est en voie de se raviser, on aborde désormais la question linguistique par l'autre bout de la mornette. Le problème, c'est qu'en matière de long-uevue, les deux bouts n'ont pas été conçus pour être de performance égale.

Chiffres à l'appui démontrant que l'espace francophone à l'échelle canadienne rétrécit, les Québécois ont tendance à voir leur bataille pour la langue comme un siège dans le cadre duquel ils défendent leur terrain pouce par pouce contre une tendance inexorable.

Dans l'analyse en vogue au Canada, on ne conteste pas ces données mais on évacue largement la situation géo-linguistique du français en Amérique de l'équation pour s'arrêter à ce qui se passe à l'intérieur des frontières du territoire québécois au quotidien. Sous cet angle, les Québécois seraient de la race des mauvais conquérants. Ils ont remporté la guerre de la langue et occupent déjà tout le terrain. Parce qu'ils ne se décident pas à baisser la garde, ils sont en voie de devenir des oppresseurs.

Étrangement, personne, sur cette lancée, ne semble se préoccuper de savoir ce qui se produirait si Québec demain renonçait aussi bien à légiférer sur la langue d'affichage qu'à réglementer l'accès à l'école anglaise. Le français conserverait-il son espace visuel actuel, lui qui a déjà tendance à s'effacer de la vue ici et là à Montréal sous le régime actuel? Les nouveaux venus au Québec se bousculeraient-ils d'eux-mêmes aux portes de l'école française? Poser la question, c'est sans doute y répondre.

Choisir ses jugements

Les dispositions actuelles sur l'affichage résultent du travail d'un gouvernement fédéraliste et s'inspirent d'un arrêt de la Cour suprême à peine vieux de dix ans? Un détail qui fait décidément couler un minimum d'encre.

Pour en parler abondamment, il aurait d'ailleurs fallu que quelqu'un quelque part consacre de l'espace à faire l'exégèse du court jugement émis à Granby avant de le porter aux nues.

Cet appétit effréné pour un jugement à peine sorti du four d'une cour québécoise est d'autant plus remarquable que le Canada file, d'autre part, un mauvais coton avec ses juges ces temps-ci.

Depuis l'arrêt Marshall sur les droits autochtones, les juges de la Cour suprême du Canada sont au pilori d'une foule de commentateurs pour avoir bousculé la vie de dizaines de communautés côtières des Maritimes. Ils y ont été rejoints la semaine dernière par leurs collègues de la cour fédérale laquelle a validé les revendications de milliers de fonctionnaires fédéraux en matière d'équité salariale.

La clause nonobstant, cette disposition de la Constitution qui permet aux gouvernements de se soustraire au besoin à certaines des obligations que leur fait la Charte des droits, a rarement eu aussi bonne presse.

Intéressant tout de même: dans un certain Canada, on se sentirait en droit de suspendre les droits de milliers de femmes et de petits salariés parce que le versement des dus que prévoit la loi priverait la collectivité d'une partie des sous des surplus fédéraux.

On aimerait également suspendre dans le temps le rétablissement de droits autochtones parce que, après les avoir bafoués pendant des centaines d'années, on s'est fait des habitudes qu'il ne fait pas bon perturber.

Par contre, on est prêt à monter au front, au premier jugement venu, pour dégrader quelques pouces supplémentaires d'anglais sur des affiches commerciales au Québec.

Il y a, bien sûr, une logique à tout cela. Cela s'appelle la loi de la majorité.

Chantal Hébert est columnist aux affaires nationales pour le Toronto Star.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Charrier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpéit, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice); Odile Tremblay (Horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information); Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Bazzetti, Manon Cornélière (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante, Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Ruffinville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelynne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

ROLLS

SUITE DE LA PAGE 1

Cette mesure résonne plutôt comme une ultime tentative de repositionnement dans l'ère de l'information électronique, alors que l'Encyclopaedia Britannica semble avoir quelque peu raté le train des nouvelles technologies. Fondé par trois Écossais en 1768, passé sous contrôle américain en 1901, puis racheté par un holding international en 1995, le groupe affichait encore des revenus de 650 millions de dollars (environ 3,9 milliards de francs) en 1989, et employait 2300 personnes. À ce jour, cependant, les bénéfices auraient chuté de 80 % et l'Encyclopaedia ne compte plus que 350 employés. Avec son nouveau site, la compagnie espère donc retrouver le chemin des profits: si l'information qui s'y trouve est gratuite, les annonces publicitaires qui clignotent à chaque nouvelle page sont, elles, en effet, payantes. Et Britannica fait le pari de leur multiplication, au gré de la popularité grandissante de britannica.com.

«En réalité, l'Encyclopaedia Britannica est sur le déclin car elle n'a pas su percevoir assez tôt le développement de l'information électronique, l'importance des CD-Rom et le rôle du Web comme «médium fournisseur» d'information», explique Thomas Wurster, l'un des deux auteurs d'un livre, *Blown to Bits: How the New Economics of Information Transforms Strategy* qui consacre un chapitre à la saga de l'Encyclopaedia Britannica. «Ils étaient sûrs de leur quasi-monopole sur le savoir et ils n'ont rien vu venir».

L'occasion d'être à la pointe des nouvelles technologies, Britannica l'a laissée passer à la fin des années quatre-vingt. À l'époque, Microsoft la contacta pour proposer de placer le contenu de ses 32 volumes sur CD-Rom. Mais, recroquevillée sur sa tradition, l'encyclopédie refusa. En 1993, Microsoft sortit malgré tout son CD-Rom, *Encarta*, en collaboration avec un autre éditeur encyclopédique, Funk & Wagnalls, et prit de facto la tête du marché de l'encyclopédie électronique. Le CD-Rom de Britannica, inauguré en 1994, ne parvint jamais à s'imposer. Décidée à redresser la barre, la compagnie de Chicago proposa la première encyclopédie sur le Net. Mais là encore, elle commit un erreur stratégique et imposa un abonnement annuel de 85 dollars (environ 500 francs) avant toute consultation. Le site ne reçut qu'un accueil mitigé.

À compter d'aujourd'hui, l'Encyclopaedia Britannica se retrouve donc en concurrence directe avec des moteurs de recherche comme Yahoo ou Excite, une compétition à laquelle elle n'est pas habituée. «Le pari est difficile et la compagnie risque beaucoup», estime Thomas Wurster, *lui lui faut combler son retard en misant tout sur sa réputation.* «Nous offrons des liens avec plus de 70 publications et une source d'information qui reste unique», rétorque Tom Panelas, et nous voulons nous imposer comme une référence de qualité sur l'Internet comme nous l'étions dans l'édition traditionnelle.»

De la mer à la forêt

Minto, N.-B. (PC) — La bataille des autochtones du Nouveau-Brunswick pour la reconnaissance de leurs droits s'est déplacée hier de la mer à la forêt. Des bûcherons autochtones ont en effet défié hier les lois provinciales du Nouveau-Brunswick sur la coupe de bois sur les terres de la Couronne. Ils ont empli des camions d'arbres fraîchement coupés, qu'ils ont transportés vers un moulin, escortés par un convoi de camions et d'automobiles qui klaxonnaient pour ne pas passer inaperçus. Normalement, le gouvernement devrait saisir leur cargaison, illégalement obtenue, mais on n'a observé aucun signe de vie sur les lieux qui aurait indiqué l'intention des gardes forestiers ou des policiers d'intervenir. La plupart de la trentaine de bûcherons impliqués dans cette manifestation appartiennent à la nation micmac installée à Big Cove, où se trouve la plus importante réserve micmac du Nouveau-Brunswick, qui compte 2300 personnes. Le chef de la nation, Robert Levi, a indiqué hier qu'il souhaitait être arrêté par la police: «J'en ai plein le dos de ce qui arrive à mon peuple. Voilà une affirmation de nos droits. J'imagine qu'il faudra recommencer».



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledavoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledavoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledavoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

Montréal» seront proposées aux délégués afin d'appuyer les négociations que mène la fédération avec le gouvernement. Ces propositions devaient être soumises aux militants aujourd'hui.

Comme le recours à la grève est écarté, la FSSS tient un conseil fédéral spécial pour arrêter d'autres stratégies d'actions dans le cadre des négociations en cours. Ce conseil, qui prend fin aujourd'hui, donne également suite aux offres globales, mais non pas finales, déposées vendredi par le gouvernement sur les clauses normatives.

«On nous reproche souvent de prendre la population en otage quand on fait une grève. On ne la prendra pas en otage mais on va la déranger», a dit M. Roy. Les membres de la FSSS ne seront pas invités à bloquer des axes importants pendant plusieurs jours comme les camionneurs artisans l'ont fait il y a quelques semaines. Mais ils pourront bloquer ces routes ou ces ponts pendant dix, quinze minutes ou parfois une heure, le temps d'attirer l'attention. «Il faut déranger», a répété le chef syndical.

«On ne bloquera pas les routes pour trois ou quatre jours. Nous, on veut tout simplement rappeler aux gens qu'on existe. Il y a certaines routes qu'on bloque 10-15 minutes et ça suffit pour que le message passe. Il y en a d'autres qu'il faut bloquer pendant plus longtemps: quand on bloque le parc des Laurentides, avant que les journalistes se rendent, ça peut prendre une heure. Si on bloque le pont Jacques-Cartier à l'heure de pointe, ce n'est pas tellement long», a expliqué M. Roy. C'est à chacune des 12 unités régionales de la FSSS, qui regroupent 90 000 employés d'hôpitaux et de CLSC, que reviendra le choix des moyens de pression précis, a-t-il précisé.

Il y a une semaine, plus de la moitié des syndicats de la

SANTÉ

FSSS ont voté contre le débrayage d'un jour, prévu pour hier, et la grève générale illimitée, à compter du 15 novembre, qui figuraient dans les plans du front commun. Ce rejet du recours à la grève a affecté le moral de plusieurs militants. «Même si c'est pas facile, il faudra nous sortir nous-mêmes [les dirigeants et délégués] de la morosité pour amener nos membres à faire des gains», a dit M. Roy dans une allocution prononcée devant ses militants.

«J'ai parfois l'impression d'être le président des déprimés anonymes. Je sens une déprime, mais une déprime profonde, chez nos membres», a dit M. Roy. «Il faut sortir du défaitisme. Il faut sortir de la déprime.»

«Notre principal problème, il est entre nos deux oreilles. La principale force de Lucien Bouchard, c'est notre propre faiblesse», a-t-il poursuivi. «Mais quand on décide de sortir du cauchemar et qu'on se réveille, les lois répressives, ça ne marche pas. Mais pour ça, il faut d'abord se réveiller.»

«Oui, on va se lancer dans des gestes peut-être plus simples [que la grève] mais au moins, ce sont des gestes collectifs. Ça aussi, on a perdu l'habitude. Ça fait des années qu'on ne fait plus de gestes collectifs», juge M. Roy, qui a souligné le manque de soutien que réservent aux manifestations, depuis des années, les membres des syndicats locaux. «Le travail qu'on a à faire maintenant est encore plus difficile que celui de préparer la grève. Il faut aller faire du corps à corps avec nos membres», a-t-il dit aux militants.

Quant aux offres globales présentées par le gouvernement, M. Roy les juge insuffisantes. «Le dépôt qui est sur la table, c'est celui qui a été rejeté par les infirmières de la FIIQ», a-t-il dit, ce qu'au Conseil du trésor, d'ailleurs, on reconnaît d'emblée. Mais la FSSS entend tout de même négocier de bonne foi pour obtenir un règlement rapide. «L'objectif, ce n'est pas d'étirer inutilement les négocia-

tions jusqu'au printemps, le temps de refaire nos forces», a dit M. Roy.

Deux divergences entre patrons et syndiqués de la FSSS lui apparaissent majeures: sur la précarité et sur le règlement des griefs. S'il est vrai que le gouvernement admet le principe de créer des postes permanents pour remplacer le travail sur appel et le temps partiel, la FSSS est en désaccord avec les mécanismes prévus dans l'entente avec la FIIQ. «Il faut une obligation de résultats. Il faut une obligation de création de postes», a indiqué M. Roy. Quant au règlement des griefs, le gouvernement veut rendre caducs nombre de griefs, tout en suggérant de les renvoyer au ministère du Travail, a décrit le chef syndical. De son côté, la FSSS propose une procédure de médiation et d'arbitrage, établissement par établissement, afin d'accélérer le traitement des 30 000 griefs pendants. «Les arbitres du ministère du Travail sont totalement débordés. On rentre 30 000 griefs au ministère du Travail et on vient de bloquer toute la province, tout le secteur privé sur la question des auditions de griefs», a-t-il fait remarquer.

Même si la stratégie arrêtée par le front commun a été battue en brèche par les syndiqués, M. Roy croit toujours en l'action concertée des trois centrales. «Le front commun, c'est quelque chose qui doit reprendre vie, dans l'action, lui aussi. J'ai dit que les gens ne croyaient pas à la capacité du front commun de faire mieux que la FIIQ. Et ça, c'est quelque chose qu'on a entendu beaucoup. L'effet FIIQ de l'été a été un élément majeur», estime-t-il, soulignant «l'effet démoralisateur chez les membres» de ce conflit. La FSSS n'a pu convaincre ses syndiqués qu'elle ne préconisait pas le même type d'affrontement qu'avait choisi la FIIQ, c'est-à-dire la grève légale pour la FSSS plutôt que les débrayages illégaux de la FIIQ, a signalé Louis Roy.

Les ailes bien au sec



ALORS que les Italiens se rendaient dans le sud de la Sicile pour fuir les violentes tempêtes qui s'abattaient sur Venise et ses environs hier, les pigeons se faisaient sécher les ailes sur les chaises vacantes de la place Saint-Marc.

La drogue pour oublier

PRESSE CANADIENNE

Trois-Rivières — Il peut être étonnant de connaître les raisons pour lesquelles les jeunes décident (ou non) de devenir déviants, de consommer des drogues et de s'adonner à la violence. Lorsqu'on se donne la peine de les écouter parler au lieu de les interroger ou de leur faire remplir un questionnaire, on fait des découvertes intéressantes.

C'est du moins ce que prétend Natacha Brunelle, professeure à l'Université du Québec à Trois-Rivières et conférencière au 27^e colloque sur la Toxicomanie et la violence qui se déroule jusqu'au 27 octobre au Centre des congrès de Trois-Rivières.

Animant l'atelier *Le cheminement des jeunes vers un style de vie déviant*, Mme Brunelle a fait part de ses recherches en cours. Elle s'est demandée, entre autres, pourquoi des jeunes placés dans les mêmes conditions difficiles n'adoptent pas tous un comportement déviant menant à la toxicomanie et la violence.

Elle s'est particulièrement intéressée à la lecture que font les jeunes de leur situation. C'est pourquoi au cours de sa recherche, elle a laissé les questionnaires classiques pour plutôt se tourner vers l'écoute. «Je leur ai donné la parole en leur disant de me faire un récit de leur vie.»

Pour ce faire, elle a rencontré 38 jeunes, garçons et filles, provenant majoritairement des Centres jeunesse mais aussi de Maisons de jeunes. La plupart étaient des consommateurs de cannabis, d'hallucinogènes et de cocaïne et certains étaient devenus délinquants mais rarement impliqués dans des délits très violents.

Lors de ses rencontres avec les adolescents, la cher-

cheuse a constaté que contrairement aux adultes, ils prennent rarement prétexte de leur toxicomanie pour expliquer leur violence ou se désresponsabiliser.

Parmi les sept explications les plus fréquemment fournies pour justifier la violence, la frustration est de loin la plus importante. Viennent ensuite l'agressivité naturelle, le plaisir relié à une sensation de pouvoir, le prestige et l'excuse d'avoir voulu se défendre soi-même ou un de ses proches. «Il est donc clair que la relation drogue-violence ne ressort pas de façon fulgurante», a conclu M^{me} Brunelle.

Cette dernière a aussi cherché à documenter le cheminement des jeunes vers la drogue et la violence. «Il y a la trajectoire continue dans laquelle on retrouve le modèle de la famille déviante, où le jeune passe du statut de témoin à celui d'acteur. Il ne devient pas déviant par réaction. C'est un modèle. Disons que cette situation est plutôt rare. Plusieurs enfants de familles déviantes ne deviennent pas déviants.»

Il y a aussi le modèle dit «ludique». On consomme de la drogue uniquement par ce que «c'est le fun». L'adolescent vient d'une bonne famille, ne manque de rien, mais recherche des sensations fortes. Il n'est pas non plus en réaction contre quoi que ce soit. Ce type de comportement, typiquement adolescent, est lui aussi plutôt exceptionnel et mène rarement aux toxicomanies graves et à la délinquance violente.

Reste donc les trajectoires continues et de «type engrenage». Les jeunes aux prises avec ce genre de problème sont souvent en situation d'abandon ou ils se sont dissociés de leur famille. C'est pourquoi ils cherchent à s'affilier à d'autres choses. C'est ceux qu'on retrouve dans les gangs de rue ou les bandes de motards.

TAXES

À l'UMQ, on pense pouvoir négocier avec Québec une solution permanente

SUITE DE LA PAGE 1

peu d'enthousiasme. Il ne plaît guère au ministre de l'Éducation, François Legault, à la Fédération des commissions scolaires du Québec ainsi qu'à l'UMQ. Seule la Fédération québécoise des municipalités (FQM), connue jusqu'à tout récemment sous l'appellation de l'Union des municipalités régionales de comtés du Québec, s'est dite prête à assumer cette responsabilité.

Outre cet éventuel transfert, on retrouve au cœur des pourparlers la fiscalité d'agglomération ainsi que les enjeux de taxes. Les municipalités talonnent le gouvernement sur ce dernier élément depuis déjà quelques années puisque Québec n'assume que partiellement ses comptes de taxes.

Selon une étude de la firme KPMG réalisée en 1998 pour le compte de l'UMQ, ce privilège que le gouvernement s'accorde représente un manque à gagner de 207 millions par année. Si Québec était un contribuable responsable, ce serait une baisse de 5 % en moyenne du compte de taxes des propriétaires fonciers que les municipalités pourraient

accorder dans l'ensemble de la province.

À la Ville de Montréal, une analyse effectuée il y a deux ans, établissait le manque à gagner provenant des taxes gouvernementales impayées à 48,2 millions. Ironiquement, cette somme équivalait au délestage de Québec à l'endroit de Montréal depuis 1997.

Pour ce qui est de la réorganisation des structures municipales qui a soulevé au cours des derniers mois un tollé tant dans la région métropolitaine qu'à Québec, elle pourrait faire partie de l'entente recherchée. Ni M. Laframboise ni son entourage ne s'est montré plus précis.

D'ailleurs, c'est dans un langage flou que Mario Laframboise a souligné: «C'est une rediscussion des revenus que devraient percevoir les municipalités face aux dépenses que le gouvernement ne devrait plus effectuer pour et au nom des municipalités.» Faut-il comprendre qu'un transfert de responsabilités est inévitable pour obtenir une réduction de taxes?

Chose certaine, à l'UMQ on pense pouvoir arriver à une solution permanente, soit obtenir une réforme de la fiscalité en trois semaines alors que le gouvernement a été incapable de la réaliser en plus de trois ans. «C'est possible par-

ce qu'il s'est fait beaucoup de travail depuis. On ne commence pas à zéro», a affirmé le maire de Laval, Gilles Vaillancourt.

Le délai obtenu pourrait vraisemblablement s'étirer jusqu'au 31 décembre si nécessaire. Le 22 novembre constitue pour l'instant la date prévue pour une prochaine rencontre entre les parties.

Mais d'ici là, les municipalités doivent préparer leur budget pour l'an prochain avec l'épée de Damoclès qu'est la facture de 356 millions au-dessus de leur tête. À Montréal, l'éventuelle somme due de 47 millions constitue les trois quarts du casse-tête pour la mise en forme du budget 2000.

Mais Pierre Bourque, qui participait aussi à la rencontre, ne semble pas s'inquiéter outre mesure. Il se dit prêt à anticiper des dépenses et des revenus si nécessaire tout comme cela avait été le cas en 1997.

Après l'UMQ, le premier ministre Bouchard a également rencontré les représentants de la FQM. Au moment de mettre sous presse, le face-à-face n'était toujours pas terminé.

BOURSES

«S'il y a un autre versement en mars, ça ne changera rien pour les étudiants»

SUITE DE LA PAGE 1

dation des bourses du millénaire, interprète le cri d'alarme du ministre: «Le gouvernement du Québec livre son aide financière aux étudiants en deux, trois ou quatre étapes. Le prochain paiement est au mois de janvier. L'interprétation que je fais des paroles de M. Legault, c'est que si la Fondation voulait que ce soit son argent qui soit livré en janvier, il faudrait que [le dossier] soit réglé avant le 30 octobre.»

François Legault n'a pu être joint hier pour s'expliquer davantage. Mais, pour Jean Lapierre, le dossier des bourses du millénaire ne sera pas enterré pour autant. Il rétorque que la date du 30 octobre n'est qu'une date parmi d'autres. «S'il y a un autre versement en mars, ça ne changera rien pour les étudiants. On peut aussi s'entendre en février.» De manière générale, les autres provinces, qui ont toutes signé une entente sur les bourses du millénaire, recevront leurs chèques entre le 15 janvier et le 15 mars.

Les chances qu'Ottawa et Québec en arrivent à une entente dans les prochains jours sont minces, pour ne pas dire quasi nulles. Depuis le début du dossier, les négociations sont au ralenti. Les trois acteurs principaux, Ottawa, Québec et la Fondation des bourses du millénaire ont les plus grandes difficultés à entrer en contact.

D'un côté, Jane Stewart ne parle pas à François Legault. «Madame Stewart ne négocie pas avec le gouvernement du Québec. Elle a pris la lettre de monsieur Legault et l'a envoyée à la Fondation», disait hier Brigitte Nolet, l'attachée de presse de la ministre.

Pour sa part, François Legault ignore la Fondation. «Le gouvernement du Québec ne veut même pas discuter avec la Fondation. On leur a écrit et ils ne renvoient même pas d'accusé de réception», témoignait à son tour Jean Lapierre. Un dialogue de sourds. Ottawa et Québec ne se parlent que par personnes interposées, ce qui ne facilite en rien la communication, dans un dossier déjà des plus épineux.

Les questions qui demeurent en litige reposent essentiellement sur la visibilité des deux logos, la feuille d'érable canadienne et la fleur de lys québécoise, imprimés sur les chèques. Mais plus fondamental encore est le débat sur l'utilisation de l'argent des bourses. Si Ottawa réclame que les 70 millions versés au Québec aillent uniquement en bourses, Québec refuse de subir une telle ingérence dans un domaine de compétence provinciale.

François Legault a proposé une contre-offre: qu'une première tranche de 35 millions soit versée en bourses aux étudiants et que le reste soit versé au gouvernement du Québec, lequel pourrait réinvestir cette somme en éducation dans le système universitaire, pour l'embauche de professeurs, l'achat de livres et de matériel de laboratoire, entre autres nécessités.

Mais la Fondation «ne peut pas investir ailleurs que dans des bourses», expliquait Jean Lapierre. Pour répondre au désir de Québec, il propose la solution suivante: «Si la Fondation investit 1 \$ dans les bourses, cela donne 1 \$ d'économies au Québec. Si on investit 70 millions, on donne 70 millions au Québec, mais on ne donne aucun bénéfice aux étudiants. On propose donc qu'une portion soit consacrée à la réduction de l'endettement des étudiants, et qu'une autre portion aille aux bourses. On pourrait rembourser les institutions préteuses par exemple. Le cumul des deux pourrait créer une économie de 35 millions au gouvernement du Québec.»

Une somme que, selon cette logique, le gouvernement pourrait réinvestir dans l'éducation universitaire, comme prévu. L'offre a été lancée, par un intermédiaire évident, mais François Legault «n'a jamais répondu».